

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-  
trice-Reine Apostolique.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Appro-  
bation du Commissaire-Examineur.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911



## JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE

1779.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Dissertation sur les différens genres de médailles antiques , ou Examen critique des Nouvelles recherches sur la science des médailles. A Nivelles, chez Plon, 1779; à Liege, chez Lemarié; à Bruxelles, chez Pierre Snyers expéditionnaire de l'auteur, en l'abbaye de Coudenberg.*

**L** Es médailles étant en quelque sorte les garans & les témoins des événemens consignés dans l'histoire, on comprend aisément

de quelle importance il est de maintenir dans leur intégrité & dans tout leur éclat, les lumières qu'elles répandent sur les fastes des nations & des empires. Les erreurs multipliées par lesquelles les notions numismatiques ont été récemment obscurcies par l'auteur des *Nouvelles recherches sur la science des médailles*, ont animé de zèle d'un historiographe très-versé dans ce genre d'étude (a). La précision, la clarté, une déduction simple & naturelle, font lire ses observations avec intérêt; la modération, l'honnêteté & la décence qu'il met dans sa critique, lors même qu'elle paroît illustrée des raisons du triomphe, lui assure le suffrage des gens de bien comme celui des vrais savans. " La franchise de l'auteur, dit-il, est trop connue, son zèle pour le vrai est trop prouvé, pour que je m' imagine le déso- bliger, en le retirant de plusieurs erreurs. Ainsi j'espère qu'il trouvera bon que je me fasse, de l'estime même qu'il m'inspire, un titre pour en agir avec lui, comme il en a agi avec d'autres savans, en combattant chez eux des assertions erronées. D'ailleurs, plus cet écrivain a de titres recommandables, comme ceux de *membre de la société-royale des sciences & belles-lettres de Lorraine*, de *traducteur de Pline*, &c, & plus aussi il importe au public, que les erreurs, où

---

(a) L'abbé Ghesquiere. Voyez le Journal du 15. Juillet 1779, p. 417.



„ il a pu tomber, ne restent pas inconnues,.

M<sup>r</sup>. Poinfinet de Sivry, auteur des *Nouvelles recherches*, ne reconnoit sous le nom vague de médailles que trois genres distincts; savoir, 1<sup>o</sup>. les médailles proprement dites, qui ne sont ni des monnoies, ni des espèces de jettons. 2<sup>o</sup>. Les médaillons, qui ne sont point non plus des monnoies, mais de grandes médailles. 3<sup>o</sup>. Les monnoies, qui ne sont ni de la classe des médailles ni des médaillons. L'abbé Ghesquiere attaque cette division, qu'il prétend n'être pas complete; il assure qu'outre les médailles, les médaillons, & les monnoies, il y a un grand nombre de monnoies-médailles; ou monnoies-historiques, c'est-à-dire, des pieces qui sont médaille & monnoie tout ensemble. “ Il existe, dit-il, „ une classe de pieces à calibre monétaire, „ dont la destination principale étoit d'avoir „ cours dans le commerce, comme monnoie „ d'état; & l'accessoire, de conserver le souvenir de quelque personnage, ou d'un événement important. J'appellerai ces pieces „ monnoies-médailles, ou monnoies-historiques „ — “ Il est une seconde classe de „ pieces à calibre monétaire, dont la destination principale étoit de rappeler aux citoyens & soldats romains, le souvenir d'un héros, d'un chef de la république, d'un événement important; & l'accessoire, de servir de monnoie courante dans le commerce. J'appellerai celles-ci médailles-mon-

„ noies , monnoies-de-convention , ou bien ,  
 „ monnoies-d'honneur „

Après avoir donné des notions bien claires de la chose, l'abbé G. en vient aux preuves; elles sont frappantes, par le nombre & le choix. C'est un groupe de médailles incontestablement antiques, où l'événement historique est associé à l'empreinte, au calibre & à la marque exclusivement distinctive des monnoies. Dans quelques-unes on voit même sur les deux côtés les trois points : qui sont la marque indubitable du *quadrans* romain.

L'usage des monnoies-historiques fait faire à l'auteur les réflexions les plus sages sur la politique romaine. “ Quand les besoins du  
 „ peuple, ou l'avantage du commerce exigeoit  
 „ une multiplication d'especes courantes, au-  
 „ lieu de faire frapper de simples monnoies,  
 „ qui ne disent rien, comme sont celles de  
 „ nos jours, ils y faisoient représenter, avec  
 „ les marques monétaires, des symboles, des  
 „ divinités, ou d'autres types, qui, au moien  
 „ d'une légende bien courte, mais fort éner-  
 „ gique, conservoient le souvenir de quelque  
 „ événement glorieux ou avantageux à l'état.  
 „ La variété des symboles, la noble simpli-  
 „ cité & l'énergie des légendes, la beauté de  
 „ la gravure, le bon aloi des especes frap-  
 „ pées par l'ordre du sénat, tout cela de-  
 „ voit rendre la république romaine respecta-  
 „ ble & donner une haute idée de son gou-  
 „ vernement, même aux nations étrangères,  
 „ chez qui leurs monnoies avoient cours, par  
 „ exemple, chez les Germains, dont Tacite

„ fait mention „ — “ D'un autre côté ,  
„ quand l'intérêt de la république , le bien  
„ & l'honneur du sénat , le salut du peuple  
„ ou celui des armées sembloit exiger qu'on  
„ rendit un hommage public , & , pour ainsi dire ,  
„ perpétuel , à la valeur des braves généraux  
„ d'armée , aux vertus d'un illustre citoyen ,  
„ à la sage administration d'un consul en  
„ fonction , ou d'un ex-consul , Rome fit  
„ frapper , à leur honneur , des médailles de  
„ différens métaux , mais sur-tout des pieces  
„ d'argent , en prenant néanmoins la sage  
„ précaution , que ces monumens eussent tou-  
„ jours les titre , poids & calibre monétaires ,  
„ afin que ces pieces pussent aussi circuler  
„ dans tous les pais soumis à la république ,  
„ & qu'une masse immense d'argent , em-  
„ ployée à la gloire des vertueux & braves  
„ citoyens romains , tournât en même tems  
„ au profit de la république , à l'accroissement  
„ du commerce & à l'entretien des armées  
„ romaines , qui étoient sur les frontieres ,  
„ ou sur les terres de ses ennemis „

Me feroit-il permis de demander pourquoi ,  
parmi tant de Princes éclairés qui gouvernent  
l'Europe , aucun ne s'est encore avisé de re-  
nouveler un usage si propre à honorer la vertu ,  
à réveiller le patriotisme , à exciter la valeur ,  
à nourrir le goût des lettres , à perfectionner le  
stile lapidaire & le génie pittoresque des em-  
blèmes ?

M<sup>r</sup>. l'abbé G. discute ensuite l'existence des  
anciennes Imperiales à calibre monétaire. M<sup>r</sup>.  
Poinssinet assure qu'il n'y a point eu de mon-  
noies

noies à têtes impériales avant Alexandre-Sévère. Le détail des preuves avec lequel l'abbé G. combat cette assertion, est un vrai triomphe. Il possède lui-même plusieurs monnoies à têtes impériales; il s'offre à les faire voir aux connoisseurs; il en indique d'autres qui se trouvent dans les cabinets des Princes, ou dont les plus célèbres antiquaires ont fait mention dans leurs ouvrages.

M<sup>r</sup>. Poinfinet cite en sa faveur un passage de Suetone qui ne dit rien de semblable à ce qu'il prétend lui faire dire. Il n'est pas plus heureux dans l'usage qu'il fait de l'autorité de Pline & de Pomponius-Mela. Il conclut du silence de ces deux auteurs, qu'avant Alexandre-Sévère il n'y a point eu de monnoies à têtes impériales. Comme si Pline, dans un traité de *metallorum natura* (de la nature des métaux), eût dû parler de tous les genres de médailles & de monnoies; & que la même tâche eût été indispensable à Pomponius-Mela, dans un traité de *situ orbis* (de la situation de la terre).

Une erreur plus singulière encore est celle dont M<sup>r</sup>. l'abbé G. parle en ces termes : " Je „ n'ai pu croire d'abord à mes yeux, en lisant, „ à la page 10 des *Nouvelles recherches* de „ M<sup>r</sup>. Poinfinet, que le denier, que païoient „ les Juifs vers les dernières années de Jesus- „ Christ, à titre de tribut, n'étoit pas une „ monnoie aiant cours dans l'empire, ni „ un vrai denier romain à tête impériale. „ Consultons là-dessus le véritable Oracle, je „ veux dire, le saint Evangile. Le fait con- „ siste

„ fiste en ceci : quelques pharisiens , de con-  
 „ cert avec quelques hérodiens , s'adressent  
 „ au Sauveur du monde , & lui disent \* : \* *Matthæi*  
 „ *Quid tibi videtur , licet censum dare Cæ-* c. 22, v 17.  
 „ *sari , an non ?* Nous est-il permis de païer  
 „ à César le tribut , ou non ? A quoi le  
 „ Sauveur répondit : *Quid me tentatis , hy-*  
 „ *pocrite ? Ostendite mihi numisma censûs* \*\*. \*\* C'est-à-  
 „ Hypocrites , que vous êtes , montrez-moi dire , *Quod*  
 „ la monnoie que vous païez à titre de tri- *vice tributû*  
 „ but. Observons attentivement que l'Evan- *solvitis.*  
 „ gile ajoute aussi-tôt : *At illi obtulerunt ei*  
 „ *denarium.* On païoit donc le tribut avec  
 „ des deniers romains ; & il n'est fait nulle  
 „ part mention d'autres deniers , aiant cours  
 „ chez les Juifs de ce tems-là , que de ceux  
 „ qui étoient les monnoies de l'empire ro-  
 „ main du même tems. Or ces deniers ro-  
 „ mains représentoient la figure ou le portrait  
 „ de l'Empereur , selon ces paroles de l'Evan-  
 „ gile : *Cujus est imago hæc , & superscrip-*  
 „ *tio ? Dicunt ei , Cæsaris.* C'est donc une  
 „ erreur évidente de dire , comme fait M<sup>r</sup>.  
 „ Poinfinet , que les *pieces de tribut étoient*  
 „ *absolument distinctes des monnoies , & que*  
 „ celles-ci ne portoient pas dès-lors l'em-  
 „ preinte de la figure des Empereurs ,.

L'abbé G. réfute ensuite d'autres bévues de différens genres , tantôt quant à l'empreinte ou à l'usage , & tantôt quant à la matière des médailles. M<sup>r</sup>. Poinfinet nie qu'il y ait eu chez les Romains des monnoies de plomb. Cependant Plaute & Martial en font une mention expresse. L'on ne peut que s'éton-

ner qu'un académicien qui écrit sur les médailles romaines, connoisse si peu les auteurs de cette nation, qu'il les cite presque toujours à contresens, & qu'il ignore les passages qui regardent directement les objets qu'il traite. Tel est néanmoins l'effet très-naturel du mépris des anciens, du peu de tems qu'on met à les lire & à les comprendre, du peu de connoissance qu'on a de leur langue, du peu de goût qu'on se sent à en approfondir les ressources & les richesses, & du peu de talent à en saisir le véritable sens. A cela ajoutez cette malheureuse universalité dont nous nous piquons, quoique nous soions bien moins propres à y aspirer que tous ceux qui nous ont précédés dans la carrière des sciences; universalité qui n'est dans le fond qu'une illusion pédantesque, propre à faire des dupes & à tromper ceux même qui s'en parent; qu'une superficie mince & légère, qui s'ouvre & se dément à la moindre impulsion de la critique & de la vérité.

Le savant critique finit par cet épiphonème, digne de toute considération. " Je finis en  
 „ souhaitant pour l'honneur de notre siècle,  
 „ que tous les écrivains à prétentions, &  
 „ sur-tout ceux, qui ont l'honneur d'appar-  
 „ tenir à des académies, ou à des sociétés  
 „ littéraires, ne publient aucun ouvrage,  
 „ dont au moins la majeure partie ne puisse  
 „ tourner au progrès des sciences, à l'éclair-  
 „ cissement de la vérité, à l'utilité du public,  
 „ & à la gloire du corps respectable dont ils  
 „ sont les membres „



*Œuvres choisies du baron de Walef, gentilhomme liégeois ; revues, retouchées & précédées d'un discours préliminaire sur sa vie, ses ouvrages, & d'une notice des artistes liégeois, anciens & modernes, les plus distingués. A Liege, chez Lemarié ; à Bruxelles, chez le Franc & Boubiers. 1 vol. in-12.*

LE préjugé peut-être un peu trop général contre les étrangers qui cultivent la poésie françoise, a fait tomber dans une espece d'oubli les poësies du baron de Walef. Le peu de choix qu'on a mis dans le premier recueil qu'on en a fait, a pu aussi contribuer à l'indifférence que le public a paru témoigner à l'égard des œuvres du poëte liégeois. Le poëme des *Jumeaux* en douze chants & en vers libres, est dénué de délicatesse, de pensées, & de cette belle naïveté qui devoit en faire le caractère ; la *Description de la Hollande* n'a ni force, ni coloris, ni harmonie ; on apperçoit les mêmes défauts dans les poëmes de la *Bataille de Nerwinde*, du *Passage du Ter*, du *Siecle de Louis le Grand*, &c. Le combat des *échasses*, premier essai de sa muse, se ressent de sa jeunesse & ne peut intéresser que ceux des combattans dont on y lit les noms.

L'on doit savoir gré à M<sup>r</sup>. de V \* \* \* \*, d'avoir élagué ces fruits d'une muse trop féconde, & d'en avoir fait un choix judicieux.

Les morceaux qu'il nous présente dans cette nouvelle édition, sont la plupart très-propres à réfuter la prévention dont le poëte se plaint:

Mille obstacles fâcheux doivent me rebuter ;  
 Mon pays peu connu vient aussi m'arrêter :  
 Car enfin, quand mes vers, avoués du Parnasse,  
 Aux premiers écrivains disputeroient la place,  
 Si le nom de ma ville est connu du lecteur,  
 Ce nom seul suffira pour décrier l'auteur.

J'ai lu avec plaisir le langage simple & ingénu de deux bergers, déplorant les malheurs de la guerre avec ce ton & ces idées de *pure nature*, si l'on peut parler de la sorte, qui font le vrai caractère des bucoliques.

Nos moutons n'osent plus paître dans nos prairies,  
 Ils sont tous renfermés ! & dans leurs bergeries,  
 Je crains que les soldats, plus cruels que les loups,  
 Malgré mon chien & moi, ne les ravissent tous.  
 Je tremble de me voir enlever ma houlette,  
 Mais je crains encor plus de perdre ma mufette ;  
 Tu fais que par ses sons tendres, harmonieux,  
 Je charme les ennuis des bergers de ces lieux,  
 Et que ses doux accens, sur nos vertes fougères,  
 Ont souvent adouci nos plus fiers bergères.

Berger, n'en doutez point, la discorde animée  
 N'est plus dans le cachot qui l'avoit renfermée ;  
 Après avoir languï quelque-tems dans les fers,  
 Elle va s'en venger sur cent peuples divers ;  
 Ses horribles serpens, étincelans de rage,  
 Soufflent dans tous les cœurs le desir du carnage,  
 Et le feu qui reluit dans ses affreux regards  
 A déjà répandu l'effroi de toutes parts ;  
 A son terrible aspect la paix épouvantée,  
 Vers le ciel, en fuyant, est d'abord remontée ;  
 Rien ne la peut fléchir, & mille vœux offerts  
 Ne l'ont point arrêtée un moment dans les airs.



Ainsi donc la douceur d'une innocente vie  
Par Bellone en courroux va nous être ravie :  
Le printems, favorable à nos tendres amours,  
N'aura plus désormais, ni zéphirs, ni beaux jours :  
L'aquilon orageux sera toujours le maître ;  
Flore dans nos vergers n'osera plus paroître,  
Et ma Philis sensible à la beauté des fleurs  
N'ornera plus son sein de leurs vives couleurs.  
Ces vergers, où Pomone étale ses richesses,  
Pour la dernière fois nous feront leurs largesses ;  
Les arbres qu'on y voit avec tant d'art plantés,  
Par le fer des soldats feront tous insultés,  
Leurs fruits délicieux ne sauront les défendre,  
Et Vulcain sans pitié réduira tout en cendre.  
Nous verrons des humains tristement égorgés,  
Engraisser de leurs corps nos sillons négligés,  
Des oiseaux attirés par cette pourriture  
Viendront vous annoncer quelque triste aventure,  
Leurs cris au rossignol feront perdre la voix,  
Ce petit amphion va s'enfuir dans les bois,  
Et son ramage, encor plus doux que ma muette,  
Emporte, en s'éloignant, les plaisirs de Lifette.

On ne vous verra plus, à l'ombre des ormeaux,  
Danser sur l'herbe tendre, au son des chalumeaux ;  
Renfermés désormais dans nos tristes cabanes,  
Et, craignant du soldat les approches profanes,  
Notre esprit inquiet, & toujours alarmé,  
Ne sera plus, Tircis, par la joie animé.

Cérès, dont les bienfaits par notre diligence  
Nous combloient, tous les ans, d'une heureuse  
abondance,  
Verra tous ses trésors avant l'Août moissonnés ;  
Les laboureurs en vain en feront consternés,  
Et leurs faux, désormais dans leurs mains inutiles,  
Ne découvriront plus nos campagnes fertiles.

La manière dont M<sup>r</sup>. de W. peint les  
mœurs de son tems, est pleine de ce sel  
épigrammatique qui en deux mots exprime  
un caractère. On y voit de plus que les désor-  
dres,

dres, dont on se plaint aujourd'hui, ne sont pas aussi modernes qu'on le pense communément. Par exemple, qui ne croiroit pas que les vers suivans sont adressés à quelques-unes de nos duchesses du bel air.

Climène hait dans ses enfans  
Un vieux mari qui l'incommode;  
Aimer de petits innocens  
N'est plus un amour à la mode.  
L'autre jour elle demanda,  
A qui sont donc ces enfans là ?

Les inexactitudes, l'impropriété des mots, les tours prosaïques, la marche lente & foible, qu'on remarque dans quelques endroits de ce recueil, ne doivent pas faire oublier des beautés réelles, des passages pleins de sentiment & d'imagination. La manière dont l'auteur s'accuse lui-même de s'être laissé emporter par l'enthousiasme des vers, mérite toute indulgence à l'égard des imperfections qu'on peut y remarquer.....

Les charmes d'Apollon ont passé trop avant,  
Et ce Dieu de ma main si librement dispose,  
Que, croyant t'assurer de mes respects en prose,  
Je trouve qu'à son gré, conduisant tous mes mots  
Il place à chaque ligne une rime à propos;  
Semblable à ces Nochers à qui l'âpre tempête  
Présente à chaque vague une mort toute prête,  
Par les vents en fureur dans Charibde emportés,  
En vain vous leur criez : malheureux ! arrêtez !  
Aux pitoyables cris l'orage inexorable  
Promène quelque tems la troupe déplorable,  
Tant qu'un affreux rocher finissant leur destin,  
Fait déplorer leur sort au rivage prochain :  
Moi de même, entraîné par le fils de Latone,  
Je rampe sur un mont dont la hauteur m'étonne;

En vain je vois au pied mille auteurs trébuchés  
 Sous des fatras d'écrits honteusement cachés ;  
 Je suis avec ardeur ma pénible carrière,  
 Car dût ma muse enfin, retournant en arrière,  
 Consoler par sa chute un tas de malheureux,  
 Damon, si c'est mon sort, je tomberai comme eux.

Il est fâcheux que M<sup>r</sup>. de W, qui paroît instruit dans plus d'un genre de sciences, se laisse aller quelquefois à des déclamations qui pour être de mode, n'en sont pas moins le fruit de l'ignorance. C'est ainsi qu'il se met de fort mauvaise humeur contre les moines, auxquels il s' imagine que ses ancêtres ont laissé de belles terres bien cultivées, bien peuplées au préjudice de leurs descendans. On sait néanmoins que les possessions actuelles des moines sont d'anciens déserts, d'anciennes forêts & bruières, défrichés par la piété active & laborieuse. Il est aisé de s'en instruire dans presque toutes les lettres de donation (a). Les injures que M<sup>r</sup>. de W. leur dit à cette occasion, ne sont dignes ni de l'homme vrai & équitable, ni de l'écrivain honnête & décent.

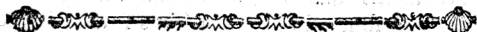
On voit à la fin de ce recueil quelques poësies de l'éditeur, pleines de sensibilité & d'une vive tendresse ; quelques fois aussi sa muse s'élevant dans des régions plus sublimes, s'occupe des causes du bonheur public qui germe dans la sagesse des Rois :

Quels jours viennent d'éclorre, ô France fortunée !

---

(a) Voyez le journal du 1. Nov. 1777, p. 330  
 — 1. Nov. 1778. p. 325 & 329.

Par un autre Henri tu seras gouvernée !  
 Oui, j'ai vu ce bon Prince, abhorrant la grandeur  
 De cent Rois ses ayeuls, nous dire avec candeur :  
*Je méprise ces noms qu'enfanta la victoire ,*  
*Je hais de ces guerriers la funeste mémoire ,*  
 Dont l'amer souvenir, à mes sens étonnés,  
 N'offre que le tableau des peuples ruinés.  
*Je parcours, en tremblant, les fastes de l'empire ,*  
*Hélas ! j'y vois des Rois que la fureur inspire...*  
 Le regne de Henri se présente à mes yeux :  
*Quel spectacle touchant ! ô France ! ô tems heureux ,*  
*Et toi qui nous laissa ta mémoire chérie ,*  
*Que ne puis-je imiter tes vertus & ta vie !*  
 François, tel est le vœu du bon cœur de Louis,  
 Il vous retracera le siècle des Henris.  
 Jeune & sage Monarque, ô toi ! dont la prudence  
 Préfère à des lauriers les douceurs de la paix :  
 Que tout autre que moi célèbre la vaillance,  
 Je chanterai tes loix, ainsi que tes bienfaits.



*Epitome sur l'état civil de la France; contenant l'origine, les loix, les usages, les coutumes, les mœurs de tous les peuples des empires & républiques d'Orient & d'Occident, &c. &c. Par Mr. Percheron de la Galeziere. A Paris, chez Knapen 1779, 2. gros vol. in-12.*

**C** Et *Epitome* est un ouvrage réellement admirable. On croiroit à voir ce titre modeste, ne trouver ici que ce qui regarde l'état civil de la France, tandis que dans la réalité on y trouve toutes les choses possibles. C'est une vraie encyclopédie; & si c'étoit encore l'usage de disputer sur l'universel du côté de la chose, je ne doute pas que les défenseurs de

de cet être ou mode si vaste & si étendu, n'apportassent en preuve l'*Epitome* de M<sup>r</sup>. P. Pour moi, j'ai eu le plaisir de voir enfin vérifier l'existence d'un livre dont j'ai lu le titre à Tirnav en Hongrie, en 1765, & que je croiois être & devoir toujours rester imaginaire, *Tractatus de rebus omnibus quæ sunt in mundo, extra mundum & nonnullis aliis.*

Mais cet ouvrage, déjà remarquable par son universalité, l'est encore par la singularité tout-à-fait piquante des documens qu'il renferme, qui promettent les effets les plus marqués en faveur de la réformation des idées humaines. On y lit, par exemple, t. 1, p. 4: *Isaac, dont le peuple hébreux conserva le nom. — Ibid. Moïse qui les gouverna pendant quarante ans dans le désert de Sinai. — P. 5. David devoit être l'Horace du monde naissant. — P. 6. Saül, Roi des Philistins, voit, craint, évite la rencontre des Israélites. — Ibid. Salomon créateur de la nature & des mœurs. — P. 7. Cyrus rapporte à Jérusalem les richesses du temple. — Ibid. Antiochus ravage les provinces idolâtres ( On diroit qu'Antiochus étoit Chrétien ou Juif ). — P. 9, l'auteur confond l'année sabbatique avec l'année jubilaire, & dit que l'année sabbatique anéantissoit les dettes. — P. 12, 13 &c. il barbouille les loix du Lévitique d'une manière ridicule, absurde & intelligible. — P. 31. Les Gaulois, cette nation paisible & tranquille, ( qui avoit brûlé Rome, secondé Hannibal, &c; la plus guerrière qui fut du tems des Romains ). — P. 37. Il*

y avoit dès le second siècle à Orléans des écoles célèbres de philosophie (a). — Page 41. Les églises primitives sont aussi-tôt formées par les évêques envoyés par le Pape Fabien. Les églises de Lyon, d'Orléans, de Sens sont les premières établies (b). — P. 44. Le pays des Belges, que nous appelons le Pays-bas de la Flandre. — P. 45. Mérovée paroît encore plus grand par ses conquêtes sur Attila. Ces conquêtes sont une chose très-neuve dans l'histoire. — P. 41. Thierry I, pour Thierry III ; Childebert II, pour Childebert III. — P. 49. Dagobert II, pour Dagobert III. — Ibid. Childeric III en 735, au-lieu de en 742 &c. — P. 55. Le droit d'ordonner les souverains Pontifes lui est conféré (à Charlemagne) par le Pape Adrien. — Ibid. Par la suite les Papes s'attribuerent le droit de s'élire. — P. 85. Louis IV, il faut Louis III. — P. 116. Philippe défait à Bouvines deux cents mille

(a) Voici ce qu'on lit dans l'Histoire littéraire de la France. "A l'égard d'une espece d'académie ou université, que l'on dit avoir été érigée à Orléans par les soins de l'Empereur Marc-Aurele, c'est une pure imagination, qui n'est appuyée sur aucune preuve solide. Le Vigilius, que l'on se plaît à mettre à la tête de cette académie imaginée, est inconnu à toute l'antiquité,, Hist. litt. de la Fr. t. 1, p. 244.

(b) Les martyrs de Lyon souffrirent la mort en l'an 177, la dix-septieme année de l'empire de Marc-Aurele, au commencement du pontificat de saint Eleuthere. Le Pape St. Fabien eut le gouvernement de l'Eglise qu'en 236.

15. Novembre 1779.

409

Anglois. — P. 125. *La simple parole d'un chevalier sur sa rançon ou son retour, suffisoit pour briser ses fers; cette parole, inspirée par l'esprit de vérité, s'est maintenue & perpétuée dans la noblesse de France; elle y est toujours sacrée & inviolable; c'est dans ce corps auguste qu'est le dépôt de cette vérité pure, qui est l'ame de la bonne foi & de la sincérité qui caractérisent le nom françois.* —

P. 313. *Geoffroi de Bouillon possédoit les villes de Liege, Metz, Toul & Verdun. Liege se racheta en lui donnant 150 mille écus &c. &c. &c.*

Je m'arrête à cet endroit du premier tome; je n'ai pas recueilli la dixieme partie des assertions de ce genre, qui s'y trouvent jusqu'à cette page. D'autres pourront examiner le reste, & le second tome, qui comprend 551 pages, toutes enrichies des mêmes découvertes, & brillantes des mêmes lumieres.



Supplementum Kyriale in quo, præter aliquot Missas novas, continentur quædam antiquæ, eæ scilicet, quæ per annum frequentius cantantur. Luxemburgi, typis hæredum Andreæ Chevalier. 1. vol. in-fol. 68 pag. prix 3 liv. en feuilles.

ON m'a prié d'annoncer cet ouvrage comme très-propre à l'usage des églises, où le chant grégorien est cultivé & exécuté avec exactitude & précision. On y trouve plusieurs Messes, Antiennes, Cantiques, &c, qui

ne peuvent qu'ajouter à la dignité & à l'harmonie de l'office divin. Il y a à la page 18 un *Credo*, dont la composition est réellement un chef-d'œuvre, par l'analogie des paroles & du chant, & une distribution économique de tons doux ou forts qui nourrit le sentiment, & semble aider en quelque sorte l'esprit dans l'intelligence des choses. Je connois quelques églises où il est en usage depuis long-tems, où il sert à distinguer les jours solennels, & à provoquer la dévotion des Chrétiens attentifs au sens des cantiques sacrés.

---

*Observations sur la liquéfaction du sang de St. Janvier, conservé dans l'église cathédrale de Naples.*

ON peut considérer cette liquéfaction dans le fait, & dans les causes qui la produisent. Sous le premier point de vue il ne se présente point de controverse à discuter. C'est une chose tellement avérée, que personne n'a jamais songé à la révoquer en doute. Des naturalistes, des physiciens, des curieux de toutes les nations & de toutes les religions du monde en ont été les spectateurs, & aucun ne s'est inscrit en faux quant à la réalité de ce phénomène considéré en lui-même. Cent philosophes ont fait exprès le voyage de Naples pour découvrir la supercherie, tous sont restés d'accord que la chose arrivoit comme on le dit. Le célèbre Addison, ce savant & judicieux



écrivain, atteste lui-même en avoir été deux fois témoin oculaire, & assure qu'il n'y a point au monde de chose plus démontrée à l'œil que celle-là (a). Mais quand on imaginerait que tant de spectateurs impartiaux & aucunement intéressés à voir ce phénomène, sollicités même par des préjugés de secte ou de philosophisme à ne pas le voir, ont néanmoins eu le fanatisme de se persuader qu'ils l'avoient vû; on n'en seroit pas plus avancé dans le dessein de s'inscrire en faux. Ce n'est point ici une chose arrivée une fois, & dont la certitude dépend de l'attention & de la fidélité des spectateurs du moment; c'est un événement qui se renouvelle tous les ans, & plusieurs fois par an; si l'attention a manqué dans un examen, on l'a supplée dans un autre; & si l'on se trompoit dans le cas actuel, on pourroit dire en toute vérité que c'est une erreur de tous les tems, de toutes les nations & de toutes les sectes; & néanmoins une erreur de fait que le regard d'un idiot fustit pour dissiper sans retour.

Mais si la liquéfaction du sang de ce saint Martyr est pleinement constatée, s'il n'y a pas sur la certitude du fait deux opinions différentes, il n'en est pas de même des causes de cette merveille, sur lesquelles les savans ne sont point du tout d'accord. Les Catholiques ne doutent pas que ce ne soit-là un vrai miracle, & le célèbre Pascal n'a pas fait difficulté

---

(a) *Supplément au voyage de Misson*, p. 138.

de le compter parmi les événemens qui constatent la divinité du christianisme. Le docte Adisson, dont j'ai parlé plus haut, lui en veut tout le mal du monde; & en se donnant pour témoin très-bien assuré de la chose, il avertit qu'il faut bien se garder de soupçonner ici quelque intervention surnaturelle; que ce fait tout avéré qu'il est, ne prouve autre chose, sinon que les Catholiques possèdent aujourd'hui le secret de liquéfier le sang caillé, comme les Païens ont possédé celui de fondre l'encens sans le secours du feu. Il cite en conséquence ces vers d'Horace :

*Dehinc Gnathia lymphis  
Iratis exstruēta dedit risusque jocosque,  
Dum flammâ sine thura liquefcere limine sacro,  
Persuadere cupit. Credat judæus Apella,  
Non ego. Sat. 5. L. 1.*

J'avoue que la logique de cet auteur estimable m'a étonné dans la discussion de cet article. Les Catholiques auroient un secret analogue à celui des Païens? Mais 1<sup>o</sup>. les Païens n'ont jamais eu le secret de fondre l'encens sans feu; Horace cité par Adisson, dit expressément qu'il n'y a que l'imbécille Juif Apella qui puisse croire un conte de cette nature, que pour lui il s'en gardera bien. Que prétend donc Adisson en rapportant un fait faux selon l'auteur même qu'il cite, pour expliquer un fait vrai suivant le témoignage même de ses yeux? Ce paralogisme de l'auteur anglois doit paroître étrange à quiconque l'examinera de sang froid; il semble faire

Je ne fais quelle impression en faveur de l'opinion des Catholiques. 2<sup>o</sup>. Ou bien les Catholiques en général possèdent le secret dont parle Adisson, ou quelques-uns seulement, & nommément les chanoines de l'église de Naples. Dans le premier cas, le moien de concevoir qu'un secret si répandu & confié à tant d'individus ne soit pas encore connu des Protestans, & que M<sup>r</sup>. Adisson n'ait trouvé aucun moien de s'en faire instruire ? — Dans le second cas, je trouve trois difficultés. 1<sup>o</sup>. J'ai peine à croire que depuis tant de siècles tous les archevêques de Naples, ainsi que les chanoines de la métropole, soient constamment des scélérats & des imposeurs, abusant de la crédulité des peuples, & attribuant à Dieu un jeu physique auquel il n'a aucune part dans l'ordre d'un concours furnaturel. 2<sup>o</sup>. Je ne comprends pas davantage comment des prêtres italiens possèdent depuis si long-tems un secret, qui échappe à tous les physiciens, chymistes, naturalistes, académiciens, &c. 3<sup>o</sup>. Ce dépôt étant conservé avec des attentions infiniment scrupuleuses, le Roi lui-même en ayant une clef, &c, je ne conçois pas comment les chanoines peuvent préparer le sang à cette fusion, qui ne s'opere qu'à l'approche de la tête du saint Martyr.

A la vérité, il s'est trouvé des physiciens, qui ont cru pouvoir rendre liquide le sang caillé en le détrempant dans une certaine liqueur, dont la composition m'est aussi inconnue que l'effet qu'on lui attribue. On m'a

nommé un certain Neüman , professeur dans une université d'Allemagne , qui versant cette liqueur fondante dans un vase où il y avoit du sang caillé , la fit rougir en l'agitant , & le sang parut se dissoudre. Mais 1<sup>o</sup>. ce sang pour être dissout , n'est pas liquéfié ; c'est un corps sec dont les particules détachées & éparfes ont donné de la couleur à l'eau. La fusion du sang de St. Janvier est une liquéfaction proprement dite , le bouillonnement qui l'annonce , en est une marque indubitable. 2<sup>o</sup>. Il consiste par le témoignage des témoins oculaires , dont j'ai parlé ci-dessus , qu'on ne répand aucune liqueur dans la phiole qui renferme le sang du Martyr ; ils l'ont vu très-aride , souvent l'espace de plusieurs heures , & le bouillonnement s'est fait sans mouvement ni attouchement quelconque. Quel rapport a donc cet événement avec le charlatanisme du professeur allemand ?

M<sup>r</sup>. de Louville , un des ministres de Philippe V, Roi d'Espagne , après avoir raconté fort amplement les circonstances de la liquéfaction opérée en présence du Roi , après qu'on l'eut attendue plusieurs heures , a imaginé d'attribuer ce retard au froid , & par une conséquence qu'il tiroit de cette plaisante explication , il ajoute : *Je pourrois vous assurer que ce miracle seroit infallible dans la canicule , mais qu'il est fort imprudent de le tenter dans le mois d'Avril* (a). Mais M<sup>r</sup>.

---

(a) V. les *Mém. polit. & milit. de Mr. de Noailles*. Par l'abbé Millot. T. 2. p. 42.

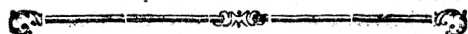
de Louville n'a pas fait attention que le jour de St. Janvier, auquel se fait annuellement la liquéfaction de son sang, tombe le 19 Septembre, & conséquemment long-tems après les canicules. . . . Il est d'ailleurs de fait que la chaleur sèche & durcit davantage le sang caillé, bien loin de le distiller & de le fondre.

Ce nouveau système n'est donc pas plus recevable que le précédent ; & puisque toute espece d'explications physiques est reconnue insuffisante, tandis que néanmoins la vérité du fait reste hors de toute atteinte ; il paroît raisonnable de croire, comme Pascal, que le Maître de la nature, pour qui les Martyrs ont répandu leur sang, se plaît à glorifier les restes de leurs mortelles dépouilles, en leur imprimant quelques fois des symptômes de vie, pour "réveiller, suivant le langage de l'Eglise, dans l'esprit des fideles la foi de la résurrection, & nous faire attendre avec confiance l'heureuse immortalité, dont nous possédons dans les cendres des héros chrétiens des gages précieux (a) „

---

(b) *Auge in nobis, Domine, resurrectionis fidem qui in Sanctorum tuorum reliquiis mirabilia operaris: & fac nos immortalis gloriae participes, cujus in eorum cineribus pignora veneramur. Orat. in Missâ SS. MM. quorum reliq. in t. s. j. colebantur.*





**L**E bruit que fait dans le monde le *Dithyrambe* de M<sup>r</sup>. de la Harpe, consacré aux mânes de V, a fait demander à plusieurs personnes, peu instruites des variétés de l'ancienne poésie, ce que c'étoit qu'un dithyrambe dont le nom même les frappoit d'une manière mystérieuse, & leur faisoit soupçonner des beautés poétiques jusqu'ici inconnues. Les anciens ont donné au dithyrambe différentes définitions, qui toutes s'accordent à regarder ce genre de poésie comme le fruit d'un enthousiasme outré; mais personne peut-être n'en a parlé avec plus de justesse que le dictionnaire encyclopédique ( t. 4. p. 1066. ). “ Les caractères essentiels du dithyrambe sont, 1<sup>o</sup> la composition trop licencieuse de plusieurs noms joints ensemble, & d'où naissent des expressions ampoulées, propres à surprendre l'oreille. 2<sup>o</sup> des métaphores tirées de trop loin, trop dures, trop hardies, trop compliquées. 3<sup>o</sup> des renversemens de construction trop fréquens & trop embarrassés. 4<sup>o</sup> le désordre apparent... des pensées souvent alambiquées ou trop guindées, & qui étourdissent l'auditeur, sans qu'il connoisse bien distinctement ce qu'il vient d'entendre. 5<sup>o</sup>, une versification libre & trop affranchie des règles. Tous ces caractères réunis prouvent que le dithyrambe approche fort du galimatias „

Suivant cette notion du dithyrambe, il ne faut pas être surpris du couronnement de M<sup>r</sup>.

de la H. Aiant exactement suivi les règles de la piece, en prodiguant selon que sa nature, au jugement de l'Encyclopédie, l'exigeoit, les métaphores trop dures, les renversemens de construction, les pensées alambiquées & le galimathias, il a été dans le cas d'entendre, & vitulâ tu dignus. On en jugera par le passage suivant que je prends au hazard.

Mémorable & funeste exemple  
D'un fanatisme forcené,  
Seide, aux marches de ce temple,  
Frappe un vieillard infortuné.  
La nature s'indigne & crie :  
Un monstre a trompé sa furie,  
D'un pere il a percé le sein ;  
En ne pleurant que sur le crime,  
Ce pere qui meurt sa victime,  
Embrasse encor son assassin.

Aux clartés des flambeaux funebres,  
Auprès d'un cadavre sanglant,  
Je reconnois, dans les tenebres,  
Orosmane égaré, tremblant.  
Le sang coule ; il voit son ouvrage,  
Ce sein qu'a déchiré sa rage,  
Ce sein par l'amour animé ;  
En vain il appelle Zaire  
Il la venge, s'immole, expire...  
Malheureux ! il étoit aimé !

De sang & de meurtre altérée,  
Où va cette femme en fureur ?  
Quelle est la victime ignorée  
Que poursuit sa fatale erreur ?  
Une voix plaintive, éperdue,  
Arrête sa main suspendue,  
Que la vengeance alloit tromper ;  
Ce fils, objet de tant d'alarmes,  
Que Mérope arrose de larmes,  
Hélas ! elle alloit le frapper !

Une foule attentive, avec des yeux avides,  
 Voyoit se succéder ces peintures rapides,  
 Tantôt dans le silence, & tantôt dans les pleurs ?  
 Mon ame répétoit l'accent de leurs douleurs.  
 Tous s'écrioient, Voltaire !... A leur voix, l'im-  
 mortelle

Sur son trône éclatant le fait asseoir près d'elle.  
 Son nom d'un pôle à l'autre est soudain procla-  
 mé,

Et le temple, à grand bruit, est sur lui ren-  
 fermé.

Fuyez, illusions ! la Vérité m'appelle.

Mon œil veut contempler la *nature éternelle* :

En trompant ma recherche, elle l'irrite encor.

Sur le char du soleil Newton prend son essor,

Dans ses plus purs rayons observe la lumière,

Pèse cet univers dans l'espace emporté ;

Rival & confident de la divinité. &c. &c.

Tout lecteur ressent ici en lui-même, ce qui fait le vrai caractère du poëme couronné. *Il est étourdi, sans qu'il connoisse bien distinctement ce qu'il vient d'entendre*, si on excepte néanmoins quelques légers blasphêmes, qui par fois sont assez clairs.



UN seigneur allemand, engagé dans le désordre du concubinage, vivement sollicité par ses parens & ses amis de reprendre la route du devoir, répondit constamment, qu'il vouloit s'en tenir à l'exemple de David & des autres hommes illustres parmi les Juifs. Sur quoi une dame, qui prenoit à cette affaire un intérêt particulier, s'avisa assez plaisamment d'écrire à Salamanque pour tirer des



docteurs de cette université célèbre une réponse peremptoire à l'objection que ledit seigneur ne cessoit de répéter en faveur de sa polygamie.

Les docteurs fort étonnés de cette réquisition, furent quelque tems sans répondre ; mais importunés par la dame qui revint à la charge, ils donnerent la décision suivante qui, par sa singularité, mérite d'être connue.

*Nous soussignés, docteurs en théologie de la très-célèbre, très-illustre & très-ancienne université de Salamanque, étant consultés sur le cas d'un homme qui prétend jouir de la pluralité des femmes à l'exemple & à l'imitation des anciens Hébreux, avons répondu, 1<sup>o</sup> Que la pluralité des épouses n'a été tolérée chez les Juifs que par une espece de soulagement de la gêne extraordinaire & de la fatigue des observations légales ; que les Patriarches même, avant la loi écrite, étoient soumis à la circoncision, obligés aux sacrifices, & à d'autres observances pénibles & dispendieuses ; que par des ordres exprès de Dieu, leur vie n'étoit, suivant l'expression de St. Paul, qu'une espece de pèlerinage, plein de fatigues, de dangers & d'affligeantes aventures, &c ; & qu'en cette considération ils ont joui aussi quelques fois de la même tolérance. 2<sup>o</sup>. Que le dit seigneur ne peut aspirer à ce genre de privilège, sans s'être préalablement soumis à tout ce qui étoit indispensablement observé par ceux qu'il se propose pour modele. Et cela par la raison de droit, universellement reçue, qui sentit*

commodum, fentiat & incommodum ; ou bien comme dit un ancien :

*Dulcia non meruit qui non gustavit amara.*

3°. Qu'en conséquence, & toujours en vue de jouir des privilèges judaïques, le dit seigneur doit se faire circoncire ; offrir suivant ses moïens une quantité de bœufs, moutons, veaux, chevreaux, &c, & cela annuellement, suivant les fêtes & les rites judaïques ; faire tous les ans le voïage de Jérusalem ; renouveler de tems en tems la cérémonie du bouc émissaire, &c. &c ; sur-tout s'abstenir de porc, de sang, de viandes étouffées &c, & observer généralement tout ce qui est prescrit dans le Lévitique. 4°. Que pour s'assurer lui-même & le public de son attachement aux usés hébraïques, il fera, après avoir été circoncis, une espèce de noviciat de la durée de deux ans, pendant lequel il mettra constamment en pratique tout le détail légal que ce livre renferme : & si, ces deux ans écoulés, il est avéré qu'il n'a manqué à aucun point, on ne pourra se dispenser de le regarder comme un vrai Hébreux, digne de participer à toute la faveur des loix nationales. Mais si par aventure il lui arrivoit de manger dans l'espace de ces deux ans une tranche de jambon, ou d'une hure de sanglier ; ou ce qui est pis encore, une grive prise au lacet, ou enfin un civet de lièvre (a), il seroit évident

---

(a) Sans doute que les deux docteurs n'ont pas prétendu ridiculiser un code légal, parfaitement

15. Novembre 1779.

421

qu'il n'a pas l'esprit de l'ancien Testament, & conséquemment il devra renoncer à toutes les jouissances propres au peuple israëlitique.

Ainsi avons jugé & décidé dans la salle de la faculté théologique à Salamanque. Le 15 Juillet 1779.

Juan Miguel Aspilcueta, docteur, en théol. professeur en droit canon.

Antonio Inigo de Carapaca, docteur en théologie, & professeur en langue syro-chaldaique.

On assure que depuis l'arrivée de cette décision, le seigneur allemand ne parle plus des Juifs; mais qu'il va, sans argumenter, son train à l'ordinaire.

---

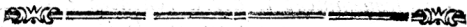
ment assorti au génie du peuple pour lequel il avoit été rédigé (voyez le Cat. phil. p. 325); leur intention est précisément d'éprouver la constance du néophite.

---

*Moyen pour faire périr les punaises.*

**F**Aites une eau de savon un peu forte, dans laquelle vous ferez bouillir suffisante quantité d'herbe de coloquinte & d'herbe d'absynthe; vous vous servirez de cette herbe comme d'une éponge, pour répandre de l'eau de savon dans les mortaises du bois de lit. Cette eau détruit les œufs, & fait périr les punaises.





Le *Mouvement* est le mot de la dernière Enigme.

*J*E marche avec poids & mesure,  
 Et tous mes pas sont tirés au cordeau;  
 Je ne crains ni chaud ni froidure,  
 Mais sans feu je ne sers qu'à garder le manteau;  
 Chez les gens comme il faut, je fais quelque figure;  
 On me voit peu chez l'artisan,  
 Encor moins chez le paysan.  
 Il en est plus d'un, je m'assure,  
 Qui n'ont jamais vu ma tournure:  
 Sans compagne pourtant je ne suis bon à rien,  
 Aussi ma triste destinée  
 La tient toujours à mon col enchaînée,  
 Et me fait travailler comme un galérien.  
 Pendant de certains tems, il est vrai, je m'arrête,  
 Et ces tems réunis, font un bon tiers de l'an;  
 Dans un festin, dans une fête,  
 Mon travail est plus abondant;  
 Mais quand je laisse entiers tous les mets que j'apôte,  
 Tu peux bien jurer sur ta tête,  
 Que ce n'est pas faute de dent.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Sept.) Une des femmes du Grand-Seigneur est accouchée le 9 de ce mois d'un prince, qui a été nommé Mustapha; c'est le troisième fils vivant de Sa Hauteffe. Sa naissance fut annoncée par le canon du ferrail; mais le Sultan, en considération des pertes que les principaux officiers de l'empire ottoman ont faites à l'occasion des derniers incendies, a bien voulu dispenser des présens qu'ils font dans l'usage de faire aux Sultanès qui accouchent d'un enfant mâle.

Depuis le 11 du courant on n'a point entendu parler d'incendie; le peuple commence à changer tout-à-fait de ton, & paroît approuver les mesures que le nouveau grand-vizir a prises pour faire cesser la cherté des vivres & procurer l'abondance dans cette capitale. On assure que ce premier ministre d'état a su se réconcilier avec l'Ordre des Ulemas, ou gens de la loi, qui étoient ses plus grands ennemis, & qu'il avoit aussi réussi à tranquilliser le corps des Janissaires tant par la démission de leur chef qui étoit un homme fort turbulent, que par la continuation de ses largesses; & cela est d'autant plus croia-

II. Parz.

E e ble

ble que les jours ordinaires du paiement des Janissaires se sont passés paisiblement ; ce que l'on regarde comme un grand bonheur pour le gouvernement , car on prétend qu'il y avoit eu réellement des projets formés pour déposer à cette époque le Grand-Seigneur & ses ministres. Il reste à voir si ce calme se soutiendra après le ramazan , ( carême des Mahométans , qui a commencé le 10 de ce mois & dure 30 jours ) d'autant qu'il est arrivé ci-devant que les Turcs qui avoient témoigné du mécontentement avant ce temps de pénitence & de dévotion , l'ont fait éclater de nouveau pendant le bairam ( leur pâque ).

On assure qu'il est encore arrivé en Perse un grand changement , dont les particularités ne sont pas encore connues , non plus que celles d'une autre révolution qui s'est faite , dit-on , en Egypte.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG ( *le 6 Octobre.* ) Le prince de Wurtemberg , frère de Madame la Grande-Duchesse , qui est arrivé ici le 26 du mois passé , accompagné de L. A. I. qui étoient allées à sa rencontre jusqu'à Czarsko-Zelo , a eu l'honneur de faire aussi - tôt sa cour à l'Impératrice , qui l'a reçu d'une manière très-tendre & très-amicale.

Dimanche dernier , jour anniversaire du couronnement de l'Impératrice , il y eut *gala* à la cour. Sa Maj. & L. Alt. Imp. reçurent les complimens de la noblesse & des ministres

15. Novembre 1779.

425

étrangers, & le soir il y eut bal paré. A l'occasion de cette fête, il y a eu beaucoup d'avancemens tant dans le militaire que dans le civil. Trente lieutenans-colonels ont été nommés colonels, & 30 majors lieutenans-colonels; & plus de 300 employés dans les différentes chancelleries, &c, ont été nommés conseillers de cour, &c.

M<sup>r</sup>. le comte de Goertz, ambassadeur extraordinaire du Roi de Prusse en cette cour, a eu sa premiere audience de l'Impératrice, ainsi que de L. A. I., & il a été déjà plusieurs fois en conférence avec nos ministres. M<sup>r</sup>. le comte de Kaunitz a reçu à son départ de riches présens de notre Souveraine.

## P O L O G N E.

**VARSOVIE** ( le 10 Octobre. ) Le comte de Kaunitz, jusqu'ici ambassadeur de la cour de Vienne à celle de Russie, est arrivé ici le 5 de Pétersbourg, & fut conduit le lendemain à l'audience du Roi qui le reçut avec distinction & lui fit l'honneur de l'admettre à sa table avec M<sup>r</sup>. l'ambassadeur de Russie. Ce dernier a reçu depuis peu un courier de Constantinople, qui lui ayant remis les dépêches qui le concernoient, a continué aussi-tôt sa route sur Pétersbourg; on a sçu à cette occasion que quoique des esprits inquiets aient voulu troubler la bonne harmonie qui subsiste entre la Russie & la Porte, les principaux de l'empire & le Sultan lui-même ne cherchoient qu'à maintenir la paix, bien loin de penser à

troubler la navigation & le commerce des Russes dans la Mer-noire.

## ESPAGNE.

**MADRID** ( *le 5 Octobre.* ) Cette ville , dont la fidélité & l'amour pour ses Rois se sont manifestés dans tous les tems , & semblent encore s'être accrus depuis l'avénement de la Maison de Bourbon au trône , considérant les dépenses qui doivent résulter des armemens considérables , & des grands préparatifs de la guerre que Sa Majesté soutient avec tant de raison contre l'Angleterre , sans que pour cela elle ait encore mis aucun impôt extraordinaire sur ses peuples , vient d'offrir à son Souverain 200,000 ducats par l'entremise du corps municipal , auquel Sa Majesté a témoigné la plus vive satisfaction de ses offres. Ce même patriotisme s'annonce chaque jour dans les différentes villes de ce royaume ; il éclate également chez le plus grand nombre des seigneurs , chez des ecclésiastiques , des communautés , des négocians & de simples particuliers , dont les offres nombreuses & variées formeroient ici une liste trop considérable. Si ce zèle général prouve invinciblement combien la guerre présente est agréable au peuple , il ne prouve pas moins le vif & tendre intérêt que prend ce même peuple à la gloire de son Roi.

On écrit de Cadix , qu'on y a mis un embargo sur diverses barques espagnoles dont on se servira pour transporter des bombes & des munitions de guerre au camp de Saint-Roch ,



15. Novembre 1779.

427

& l'on ajoute qu'il paroïssoit qu'on y étoit aussi dans le dessein de fréter divers navires hollandois pour les charger, sans qu'on sache pour quelle destination.

Suivant ce que l'on apprend du camp de St. Roch, " les Anglois ont rallenti leur feu ; ils ne tirent plus que de loin en loin : on compte jusqu'à ce jour 1670 coups de canon & 64 bombes partis de leurs retranchemens. Les Espagnols continuent leurs travaux pour ouvrir leur feu à coup sûr. Une bombe tirée à 1500 toises peut causer du ravage, & l'on ne compte que 800 toises de la ligne extérieure des assiégeans jusqu'à la porte de Gibraltar, dite d'Espagne. Les batteries que l'on construit ne sont pas hors la ligne ; c'est-à-dire, la ligne sert de parapet, & l'on couvre la banquette de terre pour l'élever & lui donner la hauteur qu'elle doit avoir pour y placer les batteries. On a construit jusqu'à ce jour 8 batteries de 5 mortiers chacune ; & l'on travaille actuellement à celles des canons. L'on compte ainsi que les bombes parties de la ligne pourront démonter les batteries des Anglois les plus élevées, par la raison que n'étant placées qu'à 800 ou 850 toises de distance, en y comprenant la hauteur qu'elles embrassent, elles sont exposées à toute l'action des bombes & des boulets qu'on leur adressera, la distance n'étant pas assez grande pour en rendre l'effet plus foible & moins destructeur.



## P O R T U G A L.

LISBONNE ( *le 30 Septembre.* ) Les fleurs Francisco-José Caldeira & Soarez Galhardo de Mendanha avoient intenté , par devant la cour de justice civile , un procès à l'ex-ministre marquis de Pombal , & avoient inféré contre lui dans leur mémoire des accusations choquantes : le marquis de son côté y avoit répondu par un mémoire conçu sur le même ton. La Reine s'étant fait rendre compte de ces écrits , a , de l'avis du tribunal de Desembargo-Paco , rendu le 3 de ce mois un décret portant , *que les accusations des demandeurs sont d'autant plus reprehensibles , qu'elles ne faisoient absolument rien à l'affaire en question ; que les moïens dont le marquis s'étoit servi en réponse , avoient également été dictés par la passion , & tendoient non-seulement à rendre suspects plusieurs personnes de différentes conditions , mais aussi à blesser la mémoire sacrée du feu Roi. En conséquence S. M. ordonne que toutes les pieces soient remises au Desembargo , que le tribunal rende aux parties celles qui regardent l'objet en litige , sauf à elles d'instruire le procès de nouveau , conformément aux loix & ordonnances ; que toutes les autres pieces soient supprimées & portées à la secretairie d'état , avec injonction à ceux qui en ont des copies , de les remettre au susdit tribunal ; que les mémoires des deux parties , tant les originaux que les copies qui en ont été faites.*

15. Novembre 1779.

429

*soient brûlées en présence du juge & de deux secretaïres qui en dresseront acte ; enfin que l'avocat du demandeur & celui du défendeur qui ont signé lesdits mémoires , tiennent prison aussi long-tems qu'il plaira à Sa Mjeste, &c.*

On avoit cru que les choses en resteroient là ; mais ce décret rendu contre le marquis de Pombal a donné matiere à toutes sortes de discours, & pourroit avoir des suites fort désagréables pour l'ex-ministre dont on a déjà saisi les papiers qui ont été transportés en cette capitale , ce qui prouve que les craintes qu'on a conçues à son sujet , ne sont pas sans fondement. Le mémoire fait pour la défense du marquis formoit un volume manuscrit de 25 mains de papiers , & contenoit le récit le plus infâme des intrigues les plus secretes du dernier gouvernement , ainsi que du ministere ; il avoit eu la témérité de le faire présenter par son avocat au tribunal de justice , avant que la Reine ne rendît le décret. S. M. avoit réuni les deux tribunaux supérieurs, l'un de Desembargo & l'autre de la Relazione pour discuter une affaire aussi importante, & l'on dit que le pauvre marquis eut contre lui deux voix qui le condamnoient à mort. En attendant un jugement ultérieur, il a été envoyé deux officiers de justice au lieu de son exil, qui est éloigné d'ici de 120 milles, avec ordre (autant qu'on le fait) de le faire arrêter ; mais on pense que, par une grace toute spéciale de la Reine, il finira ses jours dans une tour, afin qu'il y puisse gémir sur les horreurs de sa vie.

Pour plus grande intelligence de cette affaire & de l'arrêt intervenu contre lui, il convient de se rappeler qu'il a été permis à un chacun de faire dégorger, tant au S<sup>r</sup>. Pombal qu'à ses freres, toutes les sommes d'argent qu'il avoit injustement exigées de qui que ce soit pendant son ministere, sous quelque prétexte que ce fût. L'une des malheureuses victimes de l'impitoiable ex-ministre étoit Soares de Mendanha, dont il fit vendre à son profit plusieurs terres, & qu'il exila ensuite dans une des isles les plus éloignées de cette capitale, pour lui ôter tout recours à la justice. Mais Dom Mendanha, rappelé de son exil sous un regne aussi équitable que bienfaisant, usa de son droit & intenta procès au sieur Pombal, pour être indemnisé de toutes les sommes qu'il lui avoit enlevées. Il est fâcheux qu'il se soit abandonné à des déclamations vagues dans une affaire aussi claire que la sienne.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( *le 20 Octobre.* ) L'amirauté vient de recevoir la fâcheuse nouvelle, que le vaisseau de guerre du Roi, le Holstein, parti d'ici le mois d'Août dernier, avoit essuié un gros tems, qui l'avoit fort endommagé & forcé de relâcher à Lisbonne. — Le contre-amiral russe Chmetewskoy est arrivé jeudi dernier dans notre rade avec une escadre de 3 vaisseaux de ligne & 5 frégates de guerre de sa nation. Ce contre-amiral, après avoir croisé cet été dans les Mers blanche & du nord, avec deux

15. Novembre 1779. 431

vaisseaux de guerre & trois frégates, étoit ensuite allé prendre à Archangel deux vaisseaux de guerre & trois frégates nouvellement construits, avec lesquels il étoit attendu ici; mais un des vaisseaux de guerre aiant été endommagé dans le trajet, a été contraint d'entrer dans un des ports de Norvege; & M<sup>r</sup>. de Chmetewskoy y a aussi laissé une frégate pour secourir le dit navire de guerre.

La cour a pris le deuil pour quinze jours à l'occasion de la mort de la duchesse Christianne Imgard d'Holstein-Plœn, née comtesse de Reventlau. Par cette mort le Roi épargne une pension de 12000 rixdalers, dont jouissoit la feuë duchesse.

BERGUE en Norvege ( le 4 Octobre. ) Il est entré dans ce port deux prises faites par des armateurs américains ( l'escadre du sieur Paul Jones ). Elles sont montées chacune de 20 à 22 canons : l'une, qui est un vaisseau presque neuf, nommé l'Union, alloit de Londres à Quebec, avec des dépêches pour le gouverneur Haldimand, & une cargaison consistant en vivres & en matériaux pour la construction de 7 vaisseaux : l'autre, qui étoit chargé de provisions de bouche, alloit de Bristol à New-York. Il a été envoyé un exprès à la cour, pour demander des instructions sur la conduite à tenir à l'égard de ces prises, particulièrement pour savoir si l'on en doit permettre ici la vente; & on vient d'apprendre que, sur la réquisition de M<sup>r</sup>. Eden, envoyé extraordinaire de la Grande-Bretagne, le Roi a ordonné à l'amirauté de lui faire

rendre les deux vaisseaux. S. M. veut de plus qu'on arrête le corsaire américain 24 heures après leur départ, afin d'empêcher qu'il ne les incommode une seconde fois dans leur route.

## I T A L I E.

**ROME** (*le 15 Octobre.*) La sécheresse augmentant toujours de plus en plus dans cet état, le souverain Pontife touché de la situation de ses sujets, a ordonné des prières publiques à commencer du jour de la fête du St. Rosaire pour obtenir du Ciel de la pluie actuellement si nécessaire aux campagnes. — Le 3, le St. Pere; après avoir célébré la Messe dans la chapelle du Quirinal, en présence du promoteur de la foi & du secrétaire de la congrégation des rites, publia le décret de l'approbation des vertus au degré héroïque du vénérable serviteur de Dieu, le P. Gaspar de Bono de Valence en Espagne, prêtre-profès de l'Ordre des Minimes de St. François de Paule; & lundi fête de St. François, Sa Sainteté étant venue dire la Messe à l'autel dédié au dit Saint dans l'église de *Ara cœli* des PP. Mineurs-observantins, publia pareillement en présence des mêmes officiers du tribunal des rites une semblable approbation des vertus dans un degré héroïque du vénérable serviteur de Dieu frere Joseph de la Croix, prêtre-profès des Mineurs-observantins déchauffés de St. Pierre d'Alcantara, premier-provincial de cet Ordre dans le royaume de

15. Novembre 1779.

433

Naples. — Le 5, le Pape a commencé ses promenades d'Octobre par la visite de Saint-Jean de Latran ; rien ne prouve mieux le bon état de sa santé que d'être revenu à pied de Sainte-Marie-Majeure jusqu'à son palais.

Par ordre du cardinal vice-trésorier, l'architecte de la révérende chambre s'est transporté à Civita-Vecchia pour prendre inspection & faire une notice exacte des dommages causés par la foudre tombée le 29 du mois dernier sur le magasin à poudre de ce petit port, & y faire les réparations convenables.

Dans la nuit du 4 au 5, il fut commis dans cette ville un monstrueux assassinat ; on coupa tous les membres à un homme, à l'exception des jambes ; le tronc fut mis dans un sac de toile neuve & exposé vis-à-vis de l'ancien séminaire romain, où il fut trouvé le lendemain par les gens de la police. Dans le sac on trouva écrits ces deux mots sur un papier : *adulter sciat* : leçon pour les adulteres. Jusqu'à présent les recherches pour en découvrir les auteurs, ont été inutiles. On a trouvé les mains du malheureux tellement taillées, qu'il est à présumer qu'il s'est vivement défendu. Les locataires d'une maison située vis-à-vis de l'endroit où le cadavre a été trouvé, se rendirent samedi au tribunal du gouvernement, & y dénoncerent qu'il y avoit plusieurs jours qu'on n'avoit vu le prêtre Ceracchi, natif de Lori, qui demeurait dans un appartement [de derrière. Aussi-tôt le juge & le greffier de ce tribunal s'y rendirent ;

rent ; & aiant fait forcer la porte ils virent les murs , le plancher & quelques habits ensanglantés , & trouverent presque tout brûlés sur un toit qui est en dehors , la robe de chambre de ce prêtre & le linge pour couvrir la table. Ensuite par la déposition de la femme qui le servoit , mais qui n'habitoit pas avec lui , ils jugerent que le frere de ce prêtre pouvoit être le meurtrier , & les archers aiant usé de diligence dans leurs recherches , l'arrêterent le lundi suivant près de la place de la Colonne trajane & le conduisirent en prison.

Le 2 de ce mois mourut aux eaux de St. Cascien , après une longue maladie , le connétable Laurent Colonna , âgé de 58 ans. Il laisse deux fils & une fille pour la dot de laquelle il assigne 250 mille livres : ce seigneur avoit toutes les qualités qui font regretter sincèrement les hommes ; il étoit commandeur de l'Ordre de St. Janvier , chevalier de la Toison-d'or , assistant du thrône pontifical & ambassadeur-extraordinaire de Naples pour la présentation des tributs au St. Siège.

— Mg<sup>r</sup>. Vicentini , nonce du St. Siège à la cour de Naples , est mort le 5 de ce mois des suites d'une apoplexie , âgé de 62 ans : c'est le troisieme de ce nom qui meurt à la veille d'être décoré de la pourpre , dans la même commission & auprès de la même cour.

NAPLES ( le 10 Octobre. ) Le Roi a été incommodé ces jours-ci d'un rhume à Caccia-bella ; mais au moien d'une petite saignée & d'un certain régime S. M. a été bien-

tôt



tôt guérie. — Notre gouvernement continue d'employer les moyens qui lui paroissent les plus efficaces pour rétablir la sûreté publique : des députés de chaque quartier forment toutes les nuits par tour avec leurs domestiques armés, qui arrêtent les vagabonds & les personnes suspectes dont cette capitale est remplie depuis quelque tems. On a observé que le nombre des religieux qui vont dans les rues, est augmenté considérablement, ce qui a été cause qu'on leur a fait dire de retourner aux endroits d'où ils sont venus ; & on a enjoint au conseil de Sainte-Claire de former une liste du nombre des monasteres & des individus qui y habitent, pour prendre à ce sujet les arrangemens convenables.

Il nous est venu depuis peu de Sicile une grande quantité de bled & de farine, qui nous sauvera des exactions des monopolistes. Le 30 Septembre vers le soir on ressentit ici une petite secoussé de tremblement de terre.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Octobre.) L'Impératrice-Reine, aiant fixé au 25 de ce mois l'assemblée des états de la Basse-Autriche, une députation de ces mêmes états qui avoit le maréchal de la diète à sa tête, s'est rendue le 10 de ce mois à Schoenbrunn avec les cérémonies d'usage, pour y entendre les demandes de S. M. I. & R. A. dans une audience que cette Souveraine daigna lui accorder. — Le 11, il arriva à Schoenbrunn un

courier, venant de Milan avec l'agréable nouvelle que S. A. R. Madame l'Archiduchesse Marie-Beatrix d'Este, l'auguste épouse de M<sup>r</sup>. l'Archiduc Ferdinand, étoit heureusement accouchée d'un Archiduc le 6 de ce mois après midi. Hier au soir, l'Impératrice-Reine est revenue de Schoenbrunn au château de cette résidence avec la famille impériale & toute sa cour.

Le jour de Ste. Thérèse s'est passé sans *gala*. Cependant les seigneurs de la cour & les ministres étrangers complimenterent à ce sujet l'Impératrice-Reine qui dina ce jour-là en famille. On dit actuellement que l'Empereur ne reviendra ici que le 2 ou 3 Novembre. On fait que ce Monarque étoit encore à Prague le 10 de ce mois, & qu'il devoit faire une grande tournée.

On parle d'un nouveau voiage que M<sup>r</sup>. l'Archiduc Maximilien doit faire en Italie, mais principalement à Rome & dans les cours de Naples & de Florence, & on dit que l'Impératrice-Reine vient d'assigner pour cet objet, à S. A. R. 40,000 ducats. — M<sup>r</sup>. de Jacobi, résident de Prusse, est arrivé ici avec Mad. son épouse.

Il y a eu vers la fin du mois dernier un incendie à Verlach, endroit très-célebre dans la Carinthie pour ses fabriques d'armes à feu; l'étourderie d'un jeune homme qui tira vers un tas de grains, occasionna cet incendie qui a réduit en cendres 40 maisons, sans compter les granges, l'église avec toute l'argenterie & les ornemens : les cloches furent aussi

la proie des flammes. Un seul livrancier de fusils perd plusieurs milliers d'écus, & les deux tiers des habitans sont réduits à la dernière misère.

BERLIN (*le 30 Octobre.*) Le Roi n'ira point cette année à Magdebourg, où les grandes manœuvres sont déjà commencées à la satisfaction d'un grand nombre d'étrangers de la première distinction. — Son Excel. M<sup>r</sup>. de Wedell, lieutenant-général & ministre de la guerre, qui a servi avec gloire la Maison de Brandebourg pendant 52 ans, ayant demandé sa démission, l'a non-seulement obtenue du Roi, mais Sa Majesté a daigné encore lui écrire de sa propre main pour l'assurer de ses bonnes grâces & lui laisser par-là un témoignage sincère de la satisfaction qu'elle a de ses services. — M<sup>r</sup>. de Benoit, ci-devant envoyé de Sa Majesté à Varsovie, se trouve actuellement en cette ville. On a déjà expédié les passeports pour les bagages du général baron de Brechainville, nouveau ministre de la cour de Vienne.

Le baron Zoge de Manteuffel, envoyé-extraordinaire de la cour de Stockholm, qui réside ici depuis 17 ans, vient d'obtenir la permission du Roi son maître d'aller faire un tour en Suede pour l'arrangement de ses affaires particulières.

## A N G L E T T E R R E.

LONDRES (*le 30 Octobre.*) M<sup>r</sup>. Pouschkin qui a résidé ici quelques années en qualité

de ministre de Russie, a pris le 14 congé de L. M., & est parti le 15 pour aller remplacer M<sup>r</sup>. de Simolin en la même qualité à la cour de Stockholm. — Le même jour, le lord Mountstuart a aussi pris congé du Roi, pour se rendre à Turin en qualité d'envoie-extraordinaire du Roi auprès du Roi de Sardaigne. — Le Margrave de Brandebourg-Anspach & Bareith arriva ici le 16 de ce mois au soir, & reçut le jour suivant la visite du Duc de Gloucester & de plusieurs autres personnes de distinction. Le 20, il eut une audience particulière du Roi dans son cabinet, & fut admis ensuite à celle de la Reine.

Sa Majesté vient de disposer du régiment de dragons-légers, vacant par la démission du lieutenant-général Burgoyne, en faveur du colonel Harcourt, célèbre par la prise du général Lee, & qui en étoit colonel-commandant. Le gouvernement du fort Guillaume, qu'avoit le même général, a été conféré au général-major Vaughan, connu par l'exemple, qu'il a donné le premier sur les bords de la rivière septentrionale, de ravager l'Amérique par le fer & le feu. L'on prétend qu'à l'approche de l'ouverture du parlement, le ministère avoit envoyé à M<sup>r</sup>. Burgoyne l'ordre réitéré de retourner en Amérique; & que sur cela cet officier, outré du mauvais traitement qu'on ne cessoit de lui faire éprouver, a résigné toutes ses charges militaires, évaluées à 3500 livres sterling de revenu par an.

Le comte de Sandwich est parti le 16 pour aller faire un tour dans les chantiers de Chatham,

Chatham, Sheerness, Portsmouth &c. Suivant des lettres de ce dernier port, l'amiral Hardy a mis à la voile de Spithead le 22, avec sa flotte composée de 3 vaisseaux de 100 canons, cinq de 98, deux de 90, un de 84, un de 80, vingt-un de 74, deux de 64, un de 60 & un de 50; trois frégates de 32, quatre de 28, deux de 24, trois chaloupes, huit bombardes & brûlots, plusieurs cotiers &c, dirigeant sa route vers l'entrée de la Manche. Le Jupiter de 50 canons, capitaine Reynolds, est arrivé le 8 à Limerick avec les frégates l'Apollon, l'Embuscade, le Croissant & le Milford, pour prendre sous son escorte les riches vaisseaux qui se sont réfugiés dans la rivière de Shannon.

Notre gouvernement vient de recevoir des dépêches du chevalier Yorck, notre ambassadeur à la Haye, touchant l'entrée du corsaire Paul Jones dans le port du Texel, & la demande des secours que l'Angleterre fait aux Etats-généraux. On dit que sur le premier point la réponse des Etats ne nous est aucunement favorable; & qu'à l'égard du second, ils ont dit à M<sup>r</sup>. Yorck, que, comme il n'existe aucune invasion ni dans la Grande-Bretagne, ni en Irlande, il ne s'agit pas encore de fournir des contingens. En un mot, la république paroît tout-à-fait disposée à observer une exacte neutralité par rapport à la guerre entre la France, l'Espagne & l'Angleterre.

Le 16, il arriva une malle de la Nouvelle-York, par un paquebot qui en étoit parti le 6 du mois dernier, & qui arriva à Falmouth

le 15 de ce mois, après avoir battu dans son trajet deux armateurs américains qui l'avoient attaqué. La cour a reçu par ce canal bien des dépêches du général Clinton, portant entr'autres que l'amiral Arbuthnott étoit arrivé d'Angleterre à la Nouvelle-Yorck le 25 Août, avec la flotte de vaisseaux de guerre & de bâtimens de transport qu'il commandoit, & dont deux s'étant séparés de la flotte, ont été enlevés par des corsaires américains. Au départ du paquebot, le général Clinton s'embarquoit avec sept mille hommes, pour se rendre en Géorgie, afin d'y renforcer le général Prevost, de mettre cette colonie de notre parti contre les attaques du comte d'Estaing & pour s'emparer de la Caroline. Le lord Cornwallis avoit le commandement de l'armée du Roi à la Nouvelle-Yorck, où on avoit amené plusieurs captures ennemies. Le général Washington étoit campé avec son armée à Westpoint sur les frontieres de la Caroline & d'Yorck, aiant plusieurs postes avancés & divers détachemens qui escarmouchoient souvent avec ceux de l'armée du Roi. Ces derniers continuoient de piller & brûler les places de la Nouvelle-Angleterre qui se montroient ennemies de leur Souverain.

Les deux pieces, que l'amirauté a publiées concernant le malheur de la frégate le Quebec, consistent en une lettre du lieutenant George, commandant le cotter le Rambler, à l'amiral Hardy, & une autre du sieur Valentine, officier de douane à Salcombe, aux

15. Novembre 1779.

441

collecteur & contrôleur des droits à Dartmouth:  
elles sont de la teneur suivante :

A bord du Rambler à Spithead le 9 Oct. 1779.

Monsieur ,

Qu'il me soit permis de vous informer ,  
que mercredi , 6 de ce mois , étant alors en  
compagnie avec le vaisseau du Roi , le Que-  
bec , Ouessant restant à 15 lieues au sud , nous  
eumes à la pointe du jour connoissance de 3  
voiles , qui étoient dans le sud-ouest sous le  
vent de nous. Le capitaine Farmer fit au  
Rambler le signal de venir sous sa poupe , à  
quoi j'obéis : il me demanda ce que je pen-  
sois de ces voiles : je répondis , un vaisseau ,  
un cotter & un heu hollandois : il repliqua ,  
qu'il porteroit sur eux pour voir ce qu'ils  
étoient ; & il m'ordonna de me tenir proche  
de lui. A 8 heures & demie nous nous apper-  
çûmes clairement , que deux de ces bâtimens  
étoient une grosse frégate françoise & un cot-  
ter. A 9 heures la frégate ennemie commen-  
ça à tirer sur le Quebec , mais à une dis-  
tance trop grande pour faire aucun effet. A  
10 heures le Quebec , étant à la portée du  
feu ennemi , arborâ son pavillon & riposta  
à ces décharges , en dépendant toujours pour  
en venir à un combat au plus près , jusqu'à  
ce qu'il fut bord-à-bord de la frégate françoise.  
J'arborai immédiatement ma couleur ; & je  
me mis entre la frégate françoise & le cot-  
ter , dans la vue de le couper de sa conserve  
& de le forcer à un engagement de près ; à  
quoi je réussis. Je commençai l'action avec lui

à 11 heures de fort près par le travers l'un de l'autre ; & je trouvai alors , que sa force étoit de 16 canons de 6 livres , & qu'il étoit rempli de monde. Nous continuâmes le combat jusques peu de minutes avant 2 heures , lorsqu'il mit dehors toutes les voiles qu'il pouvoit & s'éloigna de nous , d'autant que nous n'avions pas eu le bonheur de lui abatre rien d'essenciel. Le Rambler au contraire , aiant son pic emporté , son mât de hune percé , ses drisses de hunier , ses manœuvres dormantes & courantes coupées , & sa grande voile mise hors d'état de servir , se trouvoit incapable de suivre le cotter avec l'espérance de le joindre. Voiant en même tems les deux frégates démâtées , & le Quebec prendre feu , je tâchai d'approcher de cette dernière le plus près possible , dans l'espérance de sauver quelques hommes de son équipage : mais , comme il y avoit peu de vent & une grosse mer , je vis que je ne pouvois lui donner d'autre assistance que de mettre notre chaloupe dehors : je l'effectuai & envoiai le maître de l'équipage & 5 matelots armés avec elle : ils retirèrent de l'eau un maître en second , deux jeunes cadets , & 14 autres de l'équipage du Quebec , la frégate ennemie faisant durant ce tems feu sur la chaloupe. Comme le Rambler étoit à une distance considérable sous le vent du Quebec , je crus qu'il seroit en vain d'envoier la chaloupe une seconde fois.

Je manque de paroles pour exprimer dignement la maniere noble & brave , dont le capitaine Farmer a combattu l'ennemi pendant



15. Novembre 1779.

443

plus de trois heures & demie, qu'il a été par le travers de la frégate, laquelle étoit montée de 28 canons de 18 livres sur son pont & de 12 canons sur ses gaillards d'arrière & d'avant. Le *Quebec* continua de brûler d'une manière infiniment terrible, son pavillon flottant toujours, jusqu'à 6 heures qu'il sauta (a). Je crains beaucoup, d'après le rapport du *Sr. William Moore*, l'un des maîtres en second du *Quebec*, que le capitaine *Farmer* & ses officiers, qui étoient en vie lorsqu'il quitta ce vaisseau, n'en aient partagé le sort.

Agréez en même tems, Monsieur, que je vous recommande les officiers & l'équipage du *Rambler*, qui ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'Anglois. Je suis heureux de pouvoir dire, que notre perte ne consiste qu'en

un

---

(a) Un orateur célèbre, qui malgré ses prétentions au bel-esprit, s'exprime souvent avec énergie, fait un tableau bien frappant d'un vaisseau réduit en cet état. "Ce fut un horrible spectacle de voir ce vaisseau immense \* brûlé en pleine \* Le Devon-shir, dans un combat contre *Dugué Trouin*. au loin sur les flots; tant d'infortunés errans en furieux, ou palpitans immobiles au milieu des flammes, s'embrassant les uns les autres, ou se déchirant eux-mêmes, levant vers le Ciel des bras consumés, ou précipitant leurs corps fumans dans la mer; d'entendre le mugissement de l'incendie, les hurlemens des mourans, les vœux de la religion mêlés aux cris du désespoir & aux imprécations de la rage; jusqu'au moment terrible où le vaisseau s'enfonça, l'abyme se referma & tout dispa-  
voit. PUISSE LE GENIE DE L'HUMANITE' METTRE SOUVENT DE PAREILS TABLEAUX DEVANT LES YEUX DES ROIS QUI ORDONNENT LA GUERRE! „. 3 Ff 3

un seul homme, qui a perdu une jambe, le pilote qui a eu le bras percé d'une balle de fusil, & plusieurs autres légèrement blessés, vu que l'ennemi pointoit principalement contre nos mâts & nos agrets; ce à quoi il n'a que trop bien réussi. Comme le cotter ne répondit point aux deux ou trois dernières bordées, que je lui lâchai avant qu'il se retirât, & que je ne vis que peu de monde sur ses ponts, j'en conclus qu'il a beaucoup souffert. J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) James George.

A Salcombe, le 9 Octobre 1779.

Messieurs,

La nuit dernière une barque de Lamaneur de Topsham conduisit ici 13 hommes de l'équipage de la frégate le *Quebec*, capitaine Farmer, qui a sauté dans une action avec un vaisseau françois de 40 canons le 6 de ce mois, à environ 14 lieues S. O. d'Ouesfant. Ils avoient été retirés des restes de la frégate par un bâtiment prussien & mis à bord de la barque de Lamaneur à 5 lieues du Bolt. Il y avoit encore environ quatorze malheureux sur une autre partie du vaisseau; mais il survint une grosse rafale qui empêcha le bâtiment de les retirer. Les gens de l'équipage virent le capitaine sauter hors de bord, & tâcher d'atteindre à la nage un de nos cotters, avec lequel il étoit de conserve; mais ils ne sauroient dire, s'il a été sauvé ou non. Le vaisseau françois avoit eu tous ses mâts emportés. Le secrétaire du capitaine

15. Novembre 1779.

445

capitaine est un de ceux qui ont été amenés ici : il souhaite que le capitaine, qui dirige la presse à Dartmouth, soit instruit de leur situation. Trois de ces hommes sont grièvement blessés. J'ai envoyé querir un chirurgien à Kingsbridge la nuit dernière, pour panser leurs blessures ; & j'ai d'eux tous les soins possibles. Le Quebec avoit été démâté de tous ses mâts avant de sauter. L'écrivain, en tâchant de joindre ces malheureux à la nage, se noia. Je suis, &c.

(Signé)

R. Valentine.

P. S. J'espère que le capitaine Michell enverra sur le champ quelque secours à ces malheureux qui sont presque nuds. L'action commença vers les 9 heures du matin, les vergues se touchant ; & elle dura jusqu'à 2 heures, lorsque le vaisseau françois cessa de tirer. Les voiles du Quebec prirent feu par ses propres canons : les flammes se communiquèrent au corps du vaisseau ; & vers les 6 heures il sauta.

Des relations particulieres font le plus triste tableau de l'état où le Quebec se trouvoit au moment de périr : la plupart des officiers étoient blessés ; & le premier-lieutenant, tâchant de nager avec le bras qui lui restoit, se noia. Le capitaine Farmer, qui laissa une femme & neuf enfans, aiant eu également le bras cassé, enveloppa la blessure de son mouchoir & dit à ses gens : Allons, mes enfans, l'ouvrage devient chaud : redoublez votre feu ; & vainquons ou périssons.

Le 12, le parlement d'Irlande s'étant assemblé à Dublin, le vice-roi fit l'ouverture de la séance par un discours au nom du Souverain, dans lequel Sa Majesté les assure que les soins & les sollicitudes inséparables d'un état d'hostilités ne l'ont point détournée des intérêts & des detresses de son royaume d'Irlande, en alléguant pour preuve la remise d'une somme destinée à sa défense, tandis que l'Angleterre avoit tout lieu d'appréhender une attaque formidable & immédiate, désirant co-opérer à toutes les mesures qui peuvent avancer les intérêts communs de tous ses sujets. Elle leur annonce l'insuffisance des subides accordés dans la dernière séance, & les assure d'une application économique de ceux qui seront accordés, autant qu'il sera compatible avec l'honneur de sa couronne, & que les intérêts de la nation le permettront : elle applaudit aux associations militaires de ses braves & fideles sujets d'Irlande, excitées par les préparatifs militaires de la Maison de Bourbon, & déplore que l'état d'épuisement des finances du pais l'ait empêchée de donner à ses efforts patriotiques l'opération constitutionnaire la plus étendue, en mettant en exécution les loix de la milice, & les exhortant enfin à ne pas laisser détourner leur attention par aucuns dangers du dehors des objets propres à accroître la prospérité & à avancer les vrais intérêts du royaume &c. Il y eut ensuite de vifs débats sur les termes des adresses des chambres au Roi : elles sont en général l'écho du discours de S. M; mais quelques membres gémissant

fant sur les calamités de la nation, proposèrent d'y ajouter un paragraphe représentant humblement à Sa Majesté, que c'est à regret qu'on voit que l'absence des possesseurs de biens-fonds en Irlande & les entraves à son commerce aient fait naître tant de calamités; que l'appui naturel du pais est rompu, & que les artisans sont mourans de faim, & que l'unique moyen de relever le commerce expirant du pais est d'y accorder un commerce libre, &c; ce qui fut résolu en conséquence. On convint que l'Angleterre étoit prête à favoriser tout ce qui tendoit à avancer le bonheur & la prospérité d'Irlande, & l'on donna de justes éloges aux mesures économiques du vice-roi; mais l'on parla hautement d'indépendance, & l'on soutint que le parlement d'Irlande devoit par lui-même établir des loix pour étendre & améliorer le commerce du pais, ou se refuser aux loix restrictives de la Grande-Bretagne; que l'Irlande est maintenant capable de repousser tout attentat hostile, & dans peu toute la nation formera un corps constitutionnaire de soldats; qu'un commerce libre, général & indépendant ne doit pas être perdu de vue; que l'obéissance & la protection doivent être réciproques, & que l'Irlande étant un pais indépendant, ne devoit pas se soumettre aux loix partiales d'aucun autre pais, &c; on adoucit en quelque sorte les termes aigus de quelques membres, & l'on convint de procéder aux affaires nationales avec unanimité, & une déférence convenable au Souverain & aux

ministres. Le 13, lorsque les chambres allèrent porter leurs adresses au vice-roi, elles y furent escortées par une milice volontaire de 800 hommes, & tout le peuple aspirait au moment de voir naître un commerce général, comme l'unique moyen de remédier aux calamités dont la nation se voit accablée. Le 14, la chambre-haute du parlement d'Irlande arrêta de faire les remerciemens de cette chambre aux compagnies de volontaires qui se sont formées dans la conjoncture actuelle pour la défense de la patrie; & les communes ayant parlé de l'état de la nation & des moyens de lever les subsides de l'année prochaine, les deux chambres furent ajournées au premier Novembre.

*Suite du Manifeste du Roi d'Angleterre.*

“ A l'égard des plaintes que l'ambassadeur de S. M. Très-Chrétienne communiquoit de tems en tems aux ministres du Roi, il seroit aisé de donner ou plutôt de renouveler les réponses satisfaisantes qui prouverent aux yeux de la France elle-même la modération du Roi, son amour de la justice & la sincérité de ses dispositions à conserver la tranquillité générale de l'Europe. Ces représentations dont la cour de Versailles pourroit se dispenser de rappeler le souvenir, étoient rarement marquées au coin de la raison & de la vérité, & il se trouvoit le plus souvent que les personnes en Europe, en Amérique, ou sur les mers, desquelles elle tenoit son intelligence suspecte & mal-fondée, n'avoient pas craint d'abuser de sa confiance, pour mieux servir ses intentions secrètes. Si les faits que la France faisoit valoir, comme le sujet de ses plaintes, étoient appuyés quelquefois sur une base moins fragile, les ministres

du Roi les éclaircissoient sur le champ par la justification la plus nette & la plus entière des motifs & des droits de leur Souverain, qui pouvoit sans blesser le repos public punir la contrebande qui se faisoit sur ses côtes; & à qui les loix des nations accordoient le droit légitime d'arrêter tous les vaisseaux qui portoient des armes & des munitions de guerre à ses ennemis ou à ses sujets rebelles. Les tribunaux étoient toujours ouverts aux particuliers de toutes les nations; & il faut bien peu connoître la constitution britannique pour supposer que la Puissance royale eût été capable de les exclure des moyens d'appel. Dans le théâtre vaste & éloigné des opérations d'une guerre navale, la vigilance la plus active, l'autorité la plus ferme sont incapables de découvrir ou de réprimer tous les désordres; mais toutes les fois que la cour de Versailles a pu établir des torts réels que ses sujets avoient éprouvés sans la connoissance ou l'approbation du Roi, Sa Majesté a donné les ordres les plus prompts & les plus efficaces pour arrêter les abus qui blessoient sa dignité autant que les intérêts de ses voisins, qui avoient été enveloppés dans les malheurs de la guerre. L'objet & l'importance de cette guerre suffiroient pour démontrer à l'Europe les principes qui ont dû régler les démarches politiques de l'Angleterre. Dans le tems qu'elle employoit ses forces pour ramener à leur devoir les Colonies révoltées de l'Amérique, est-il vraisemblable qu'elle eût choisi ce moment pour irriter par l'injustice ou l'insolence de ses procédés les Puissances les plus respectables de l'Europe? — L'équité a toujours prescrit les sentimens & la conduite du Roi, mais dans cette occasion importante sa prudence même est le garant de sa sincérité & de sa modération...

“ Mais pour établir clairement le système pacifique qui subsistoit entre les deux nations, il ne faudroit qu'en appeler au témoignage même de la cour de Versailles. A l'époque où elle ne rougit pas de placer toutes ces infractions

prétendues de la tranquillité publique, qui auroient engagé un Prince moins avare du sang de ses sujets à user sans hésiter de représailles & à repousser l'insulte par la force de ses armes, les ministres du Roi Très-Chrétien parloient le langage de la confiance & de l'amitié. Au lieu d'annoncer les desseins de la vengeance avec ce ton de hauteur qui épargne du moins à l'injustice les reproches de perfidie & de dissimulation, la cour de Versailles cachoit la conduite la plus insidieuse sous les professions les plus séduisantes ; mais ces professions mêmes servent aujourd'hui à démentir ses déclarations, & à rappeler les sentimens qui auroient dû faire la règle de sa conduite. — Si la cour de Versailles ne veut pas s'accuser de la dissimulation la moins digne de sa grandeur, elle sera forcée de convenir que jusqu'au moment qu'elle dicta au marquis de Noailles la déclaration qui a été reçue comme le signal de la guerre, elle ne connoissoit pas des sujets de plainte assez réels ou assez importans pour l'autoriser à violer les obligations de la paix, & la foi des traités qu'elle avoit jurés à la face de Dieu & de l'univers ; & à se dispenser de l'amitié nationale dont elle avoit réitérée jusqu'au dernier instant les assurances les plus vives & les plus solennelles „

“ Lorsqu'un adversaire est incapable de justifier sa violence dans l'opinion publique, ou même à ses propres yeux par les injures qu'il prétend avoir essuyées, il a recours au danger chimérique auquel sa patience auroit pu l'exposer ; & à la place des faits solides dont il est dépourvu, il essaie de substituer un vain tableau qui n'existe que dans son imagination, ou peut-être dans son cœur. — Les ministres du Roi Très-Chrétien, qui paroissent avoir senti la foiblesse des moyens qu'ils ont été réduits à employer, font encore des efforts impuissans pour ajouter à ces moyens l'appui des soupçons les plus odieux & les plus étranges. La cour de Londres faisoit dans ses ports des préparatifs & des armemens qui ne pouvoient avoir



15. Novembre 1779.

451

*l'Amérique pour objet : leur but étoit par conséquent trop déterminé pour que le Roi pût s'y méprendre ; & dès-lors il devint un devoir rigoureux de faire des dispositions capables de prévenir les mauvais desseins de son ennemi, &c. Dans cet état des choses le Roi sentit qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Tel est le langage de la France : nous allons faire entendre celui de la vérité ,.*

“ Pendant les disputes qui s'allumoient entre la Grande-Bretagne & ses colonies, la cour de Versailles s'étoit appliquée avec l'ardeur la plus vive & la plus opiniâtre à l'augmentation de sa marine. Le Roi ne prétend pas regner en tyran sur toutes les mers, mais il sait que les forces maritimes ont fait dans tous les siècles la sûreté & la gloire de ses états ; & qu'elles ont souvent contribué à protéger la liberté de l'Europe contre la Puissance ambitieuse qui a si long-tems travaillé à l'asservir ,.

“ Le sentiment de sa dignité & la juste connoissance de ses devoirs & de ses intérêts engageoient Sa Majesté à veiller d'un œil attentif sur les démarches de la France ; dont la politique dangereuse , sans motif & sans ennemi , précipitoit dans tous ses ports la construction & l'armement des vaisseaux, & qui détournoit une partie considérable de ses revenus, pour subvenir aux fraix de ces préparatifs militaires, dont il étoit impossible d'annoncer la nécessité ou l'objet. — Dans cette conjoncture le Roi n'a pu se dispenser de suivre les conseils de sa prudence , & l'exemple de ses voisins ; l'augmentation successive de leur marine a servi de règle à la sienne ; & sans blesser les égards qu'elle devoit aux Puissances amies, Sa Majesté a publiquement déclaré à son parlement assemblé qu'il convenoit dans la situation actuelle des affaires, que la défense de l'Angleterre se trouvât dans un état respectable. Les forces navales qu'elle fortifioit avec tant de soin, n'étoient destinées qu'à maintenir la tranquillité générale de l'Europe, & pendant que le témoignage de sa conscience dispoit le Roi à ajouter foi aux

professions de la cour de Versailles, il se préparoit à ne point craindre les desseins perfides de son ambition. — Elle ose maintenant supposer qu'au lieu de se borner aux droits d'une défense légitime, le Roi s'étoit livré à l'espérance des conquêtes, & que la *réconciliation de la Grande Bretagne avec ses colonies* annonçoit de sa part un projet formé de les rallier à sa couronne pour les armer contre la France. Puisque la cour de Versailles ne peut excuser ses démarches qu'à la faveur d'une supposition destituée de vérité & de vraisemblance, le Roi est en droit de la sommer à la face de l'Europe, à montrer la preuve d'une assertion aussi odieuse qu'elle est hasardée, & à développer ces opérations publiques, ou ces intrigues secrètes qui puissent autoriser les soupçons de la France, que la Grande Bretagne après un combat long & pénible n'a offert la paix à ses sujets que dans le dessein d'entreprendre une guerre nouvelle contre une Puissance respectable avec laquelle elle conservoit tous les dehors de l'amitié „

“ Après avoir fidèlement exposé les motifs frivoles & les griefs prétendus de la France, on rappelle avec une assurance justifiée par la raison & par les faits cette première proposition si simple & si importante, qu'un état de paix subsistoit entre les deux nations, & que la France étoit liée par toutes les obligations de l'amitié & des traités envers le Roi, qui n'avoit jamais manqué à ses engagemens légitimes, „

“ Le premier article du traité, signé à Paris le 10 Février 1763 entre leurs Majestés Britannique, Très-Chrétienne, Catholique & Très-Fidèle, confirme de la manière la plus précise & la plus solennelle les obligations que le droit naturel impose à toutes les nations, qui se reconnoissent mutuellement pour amies, mais ces obligations sont détaillées & stipulées dans ce traité par des expressions aussi vives qu'elles sont justes. — Après avoir renfermé dans une formule générale tous les états & tous les sujets des hautes parties contractantes, elles an-

noncent

15. *Novembre 1779.*

453

annoncent leur résolution non-seulement de ne jamais permettre des hostilités quelconques par terre ou par mer, mais encore de se procurer réciproquement dans toutes occasions tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts ou avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection directement ou indirectement à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des hautes parties contractantes. Tel fut l'engagement sacré que la France contracta avec la Grande-Bretagne, & on ne sauroit se dissimuler qu'une semblable promesse doit s'appliquer avec plus de force encore & d'énergie aux rebelles domestiques qu'aux ennemis étrangers des deux couronnes. La révolte des Américains a mis à l'épreuve la fidélité de la cour de Versailles, & malgré les exemples fréquens que l'Europe a déjà vus de son peu de respect pour la foi des traités, sa conduite dans ces circonstances a étonné & indigné toutes les nations, qui ne sont pas aveuglément dévouées aux intérêts & même aux caprices de son ambition. Si la France s'étoit proposé de remplir ses devoirs, il lui étoit impossible de les méconnoître; l'esprit aussi bien que la lettre du traité de Paris lui imposoit l'obligation de fermer ses ports aux vaisseaux des Américains, d'interdire à ses sujets tout commerce avec ce peuple rebelle, & de ne point accorder son secours ni sa protection aux ennemis domestiques d'une couronne à laquelle elle avoit juré une amitié sincère & inviolable. Mais l'expérience avoit trop bien éclairé le Roi sur le système politique de ses anciens adversaires, pour lui faire espérer qu'ils se conformeroient exactement aux principes justes & raisonnables qui assurent la tranquillité générale „

“ Aussitôt que les colonies révoltées eurent consommé leurs attentats criminels, par la déclaration ouverte de leur indépendance prétendue, elles songerent à former des liaisons secrètes avec les Puissances les moins favorables aux intérêts de la mere patrie, & à tirer de l'Europe les secours militaires, sans lesquels il

leur auroit été impossible de soutenir la guerre qu'elles avoient entreprise. Leurs agens essayèrent de pénétrer & de se fixer dans les différens états de l'Europe; mais ce ne fut qu'en France qu'ils trouvèrent un azyle, des espérances & des secours. Il ne convient pas à la dignité du Roi de vouloir rechercher l'époque ou la nature de la correspondance qu'ils eurent l'adresse de lier avec les ministres de la cour de Versailles, & dont on vit bientôt les effets publics dans la liberté générale, ou plutôt dans la licence effrénée d'un commerce illégitime. On fait assez que la vigilance des loix ne peut pas toujours prévenir la contrebande habile, qui se reproduit sous mille formes différentes, & à qui l'avidité du gain fait braver tous les dangers, & éluder toutes les précautions; mais la conduite des négocians françois, qui faisoient passer en Amérique non-seulement les marchandises utiles ou nécessaires, mais encore le salpêtre, la poudre à canon, les munitions de guerre, les armes, l'artillerie, annonçoit hautement qu'ils étoient assurés non-seulement de l'impunité, mais de la protection même & de la faveur des ministres de la cour de Versailles „.

*La suite l'ordinaire prochain (a).*

## F R A N C E.

PARIS (le 30 Octobre.) Madame Elisabeth, après avoir été préparée à Choisy, a été inhumée le 23 de ce mois vers midi. L'insertion  
a été

---

(a) L'extrême prolixité de cette piece m'auroit empêché d'en faire usage, si l'exacte impartialité n'exigeoit pas, qu'après avoir inséré le manifeste de la France ( 15 Août. p. 616. ) & celui de l'Espagne, ( 15 Juillet. p. 448 ) je donnasse également place à celui d'Angleterre.

15. Novembre 1779.

455

a été faite en deux endroits à chaque bras : les deux premiers jours il n'a rien paru d'extraordinaire autour de chaque petite plaie ; le 26, on a commencé à appercevoir un petit cercle rouge autour de chacune : il n'y a aucune altération dans la fanté, ni dans le poulx de Mad. Elifabeth : elle continue son régime, & va prendre l'air tous les jours.

Il a été publié une ordonnance du Roi, en date du 24 Septembre, par laquelle Sa Majesté, “ voulant régler la force du corps „ des Volontaires d'Afrique, & en déterminant la formation de la maniere la plus utile „ à la défense du Sénégal & de ses autres établissements sur la côte occidentale d'Afrique „, que „, fait dans cette vue en 26 articles plusieurs dispositions & ordonne entre-autres, que ce corps soit porté à six compagnies de 100 hommes, y compris une de canonniers-bombardiers.

Le marquis d'Almodovar, ci-devant ambassadeur de la cour d'Espagne à celle de Londres, dont on avoit regardé le séjour ici comme l'indice d'une négociation de paix encore actuellement subsistante, est parti pour Madrid dans la nuit du 24 de ce mois. — M<sup>r</sup>. le comte d'Aranda vient de partir pour Brest, d'où l'on apprend que M<sup>r</sup>. le comte Duchaffault presse vivement tout ce qui est nécessaire à la sortie de la flotte. Le Roi lui a écrit, dit-on, “ qu'aucune espece de raison „ ne le feroit changer de dessein à cet égard, „ & que tout ce qu'il demande à sa marine, est de débarquer 80 mille hommes

*II. Part.*

G g

„ en pais ennemi „. Suivant des lettres de ce port, l'on y croit à présent, que Dom Louis de Cordova ne retournera en Espagne avec son escadre d'observation qu'au retour de la seconde campagne de l'armée combinée. Les gardes-marine françois y ont donné le 17 aux gardes-marine espagnols un dîner splendide suivi d'un bal. — Si beaucoup de gens pensent que la saison est trop avancée pour que l'armée navale recommence une campagne, d'autres soutiennent, que c'est maintenant où la Manche est moins à craindre. Ils rappellent les époques de toutes les descentes qui se sont faites en Angleterre, les mois de Septembre, Octobre & Novembre, telles que celle de Guillaume Duc de Normandie le 29 Septembre 1066 dans le comté de Suffex; celle de Louis fils de Philippe-Auguste en 1216; d'Isabelle femme d'Edouard; du Prince d'Orange qui pour déthrôner son beau-pere ne put débarquer que le 15 Novembre à Torbay; mais plus récemment, c'est le 20 Novembre 1759, que le maréchal de Conflans, commandant une pareille entreprise, fut défait par l'amiral Hawke.

La nouvelle de l'arrivée de la flotte de St. Domingue (voiez le dern. Journ. p. 378) a été prématurée. On apprend au contraire que cette flotte a été dispersée par un coup de vent le 17 Septembre à la hauteur des isles Bermudes. Le vaisseau l'Isle-de-France, qui en faisoit partie, est arrivé le 12 à Brest, & a été attaqué près d'Ouessant par une frégate de 26 canons. M<sup>r</sup>. de Clonard qui commandoit le vaisseau françois percé pour 50,

mais armé seulement de 6, suppléa à la force par une ruse qui persuada à son ennemi qu'il étoit monté de tous les canons qu'il pouvoit avoir, ce qui l'engagea à se retirer. Le 14 on envoya au-devant de cette flotte 2 frégates & un lougre, & le vaisseau le Saint-Michel, destiné pour l'Amérique, s'est mis en rade. Ces frégates sont revenues sans avoir rien observé; cependant plusieurs navires de la flotte dispersée sont entrés depuis dans divers ports de France, tous en très-mauvais état. Trois ont coulé à fond, un avec tout son monde, quelques-uns ont été pris; on attend des nouvelles ultérieures de ce fâcheux événement.

On vient d'apprendre que l'isle de la Martinique a été extrêmement maltraitée par une tempête. Le 28 Août, les vents étant au nord-ouest, soufflerent depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin avec une impétuosité incroyable. Ils parurent alors se calmer. Ce ne fut pas pour long-tems. Bientôt ils sauterent au sud & soufflerent avec plus de violence qu'auparavant. Cette tempête, qui sembloit devoir arracher l'isle entière de ses fondemens, ne s'apaisa qu'avec le lever du soleil, qui vint éclairer les désastres de la nuit. La mer parut couverte de débris de vaisseaux, seize bâtimens mouillés dans la rade de St. Pierre ont été jettés à la côte, à l'exception de deux qui ont échappé au naufrage. Douze canots, chargés de passagers, dont les uns alloient au Fort-Royal, les autres au Lamentin, ont été submergés. Les maniocs, les bananiers, les

cannes à sucre, les cafétiers, &c, ont été brisés, arrachés, renversés. Les toits de plusieurs habitations ont été emportés à une grande distance. La baie du Fort-Roial étant mieux abritée, les bâtimens qui s'y trouvoient y ont peu souffert. Il n'y a eu qu'une seule goelette espagnole qui ait été jettée à la côte. Il est assez singulier qu'un bâtiment espagnol qui est arrivé le lendemain à St. Pierre, n'ait point senti l'ouragan. On ne fait pas encore si les isles de la Grenade, de la Dominique & de la Guadeloupe ont été dévastées par cette même tempête.

Le lord Macartney, qui étoit gouverneur de la Grenade quand les François s'en sont rendus maîtres & qui a été ensuite transporté à Limoges comme prisonnier, a obtenu du ministre de la marine la permission de retourner en Angleterre, à la charge de se représenter dans 4 mois, s'il n'est pas échangé. — La goelette expédiée par M<sup>r</sup>. le marquis de Bouillé pour apporter des relations du dommage causé à la Martinique, étoit aussi chargée de lettres de M<sup>r</sup>. le comte d'Estaing, qui mande, dit-on, qu'il se propose de revenir à la cour à la fin de sa campagne. Il est certain qu'on vient de louer pour lui le bel hôtel qu'a fait bâtir M<sup>r</sup>. Bouret de Veselay. Cependant M<sup>r</sup>. Francklin est informé, dit-on, qu'il est arrivé le 23 Septembre à New-York, & des gens parlent qu'il l'a pris. Il faut pourtant considérer qu'il y a une garnison de 12 à 14 mille hommes, sans compter l'escadre d'Arbutnot.



15. *Novembre 1779.*

459

Des avis de Boston mandent qu'il y est arrivé une frégate, montant 32 canons, ayant à bord Son Exc. le chevalier de la Luzerne, ministre-plénipotentiaire de S. M: T. C. près des Etats-unis; son secrétaire, &c, l'honorable John Adams, écuyer, ci-devant l'un des commissaires de ces Etats à la cour de France. Son Exc. avec sa suite mit pied à terre sur le quai du général Hancock, où un comité de l'honorable conseil de cet Etat l'attendoit avec des carrosses pour la recevoir; au moment où elle prit terre, elle fut saluée de 13 coups de canons tirés de la forteresse de Fort-Hill: on lui donna d'ailleurs toutes les autres marques de respect que les circonstances rendoient praticables.

Selon le public, voici ce qui sera arrêté pour le renouvellement du bail des fermes; en outre du prix actuel de 162 millions, les fermiers-généraux s'y obligeront de paier l'intérêt d'un emprunt de 100 millions qui doit se faire, & ils se chargeront des fraix, de plus de 4 millions, des deux régies qui seront supprimées pour être comprises dans le dit bail.

Sur ce que le sieur Daguin, curé de Digny, diocèse de Chartres, avoit fait confesser des enfans destinés à recevoir la Confirmation, par un sieur Bourget, prêtre du même diocèse, son ami, qu'il avoit eu pour vicaire; mais qu'en suite M<sup>r</sup>. l'évêque de Chartres avoit interdit, l'un & l'autre ont été poursuivis dans les officialités de Chartres, & de Paris, la métropolitaine, & vainement y ont-ils allégué " que „ cette confession ne s'étoit faite que dans un

„ cas de nécessité, & parce que Mr. l'évêque  
 „ étant venu subitement confirmer dans la  
 „ quinzaine de Pâque, tems où le sieur Da-  
 „ guin curé & son nouveau vicaire étoient  
 „ trop occupés pour pouvoir disposer les en-  
 „ fans à être confirmés „; ces deux prêtres  
 ont été décrétés de prise de corps, & détenus en prison plus d'un an : ayant appelé comme d'abus au parlement, cette cour, après de longues plaidoeries, auxquelles M<sup>r</sup>. l'évêque de Chartres assistoit, a jugé, le 4 Septembre dernier, que *donnant à ces deux prêtres acte, qu'ils n'ont jamais entendu porter aucune atteinte aux loix du royaume qui concernent l'approbation nécessaire aux prêtres non pourvus de bénéfices à charge d'âmes, pour administrer le sacrement de pénitence,* a dit qu'il y a abus dans les plaintes, permission d'informer. . . . Sur le surplus des conclusions des parties, les a mis hors de cour & de procès, & condamné le sieur évêque de Chartres en tous les dépens. Ce prélat s'étant pourvu en cassation, il est intervenu le 2 de ce mois un arrêt du conseil d'état, où il est dit, que *S. M. a reconnu qu'elle ne pouvoit laisser subsister l'arrêt du parlement du 4 Septembre, sans risquer de laisser introduire, dans l'exercice des fonctions du saint ministère, une insubordination dangereuse, si les curés, à l'exemple du sieur Daguin, se donnoient la liberté d'autoriser arbitrairement des prêtres non approuvés par l'évêque diocésain, à confesser dans leurs paroisses; & si les prêtres, non revêtus du titre de*

15. Novembre 1779.

461

*bénéfice à charge d'ames, s'ingéroient à confesser sans la permission des archevêques & évêques. Le Roi a cassé & annullé le dit arrêt rendu en la chambre de Tournelle du parlement de Paris, a évoqué à lui & à son conseil le fond des contestations sur les appels comme d'abus dont il s'agit, pour être par S. M. statué ce qu'il appartiendra; & cependant ordonne que la déclaration du 14 Août 1562, & l'édit d'Avril de 1695 seront exécutés. En conséquence fait défense à tous prêtres, " soit qu'ils aient été titulaires de bénéfices „ à charge d'ames, soit qu'ils aient été précédemment approuvés, d'exercer, hors le „ cas d'extrême nécessité, les dites fonctions „ dans aucun diocèse sans l'autorisation spéciale, préalable & actuelle de l'archevêque, „ ou évêque diocésain „ Les agens généraux du Clergé ont envoyé ce dernier arrêt à tous les évêques du royaume; il en a été donné avis à la chambre des vacations, présidée cette année par M<sup>r</sup>. le président Joly de Fleury.*

Depuis les plus grands Seigneurs & les plus grandes Dames, jusqu'à la populace, tout le monde a couru au spectacle des *Variétés amusantes*, pour voir les *Battus paient l'amende*. On en est, je crois, à la 2000. représentation; & la curiosité du public n'est pas encore fatiguée. Mais qu'a donc de si merveilleux cette pièce, pour faire raffolir tout Paris? Est-elle intéressante par elle-même? Non. Peut-on en soutenir la lecture? Non. Mais c'est un acteur... Ah! quel acteur!

Il a , dit-on , dans son air , dans son costume , dans son ton , dans son langage , dans sa physionomie , dans son jeu , un naturel & une vérité qui passent tout ce qu'on pourroit imaginer. En un mot , c'est Janot , garçon de boutique d'un frippier ; Janot qui est aujourd'hui à la mode , comme autrefois les Pantins & Ramponneau ; Janot sur lequel on fait des chansons ; Janot qu'on fait parler dans une brochure sur les morceaux de peinture & de sculpture exposés au fallon ; Janot qui fournit matière aux conversations , &c.

Ceux qui doutent de l'importance de nos conquêtes sur les Anglois en Amérique , peuvent se détromper par la lecture d'un ouvrage non suspect ( a ) , où l'on trouve les détails suivans. “ *Isle de la Grenade*. Elle a 30 milles de longueur & 16 milles de largeur. Son principal port appelé *Louis* , a un fond de sable , & il est si vaste & si sûr , que mille vaisseaux de 3 à 400 tonneaux peuvent y mouiller à l'abri des tempêtes , & que cent vaisseaux du plus grand port , en tonneaux , peuvent être amarrés dans son havre. Les

---

(a) *Commerce de la Grande-Bretagne , & tableaux de ses importations & exportations progressives , depuis l'année 1697 jusqu'à la fin de l'année 1773 ; par le chevalier Charles Whitword , membre du parlement , traduit de l'anglois , à Paris , de l'imprimerie royale 1777.* Cet ouvrage est fort curieux , aussi authentique & aussi exact qu'il est possible , puisqu'il est rédigé d'après les comptes annuels rendus par les bureaux de comptabilité à la chambre des communes.

principales productions de l'isle consistent en une grande production de bois de différentes especes, des fruits excellens, gommess précieuses, bois de teinture, huiles, raisins, baumes &c. On y trouve une grande quantité d'oiseaux & de gibier, & beaucoup d'animaux d'un manger excellent, & que l'on rencontre rarement dans toutes les autres isles. Le sucre y est d'un grain beaucoup plus fin que celui de la Martinique ou de la Guadeloupe. L'indigo qui y croît, est d'une qualité infiniment supérieure à celle d'aucune des isles des Indes - occidentales. Quelques personnes prétendent qu'on y trouve aussi la véritable cannelle & la muscade. Depuis que la possession en fut confirmée à la couronne de la Grande-Bretagne par le traité de 1763, les importations ont monté d'environ 250,000 livres à près de 500,000 liv, & les exportations (a) d'environ 50,000 livres, à plus de 100,000 livres. Les importations ont toujours surpassé les exportations. — ( *Isle de St. Vincent* ). Elle a environ 24 milles de long & 18 de large. Le terrain est très-fertile & très-propre à la culture de l'indigo. Il y a beaucoup de bonnes sources qui arrosent suffisamment le país. On y trouve aussi beaucoup de bois de charpente de bonne qualité, & d'excellens

---

(a) Par *exportation* on entend ici tout ce qui sort de la Grande-Bretagne pour être porté chez l'étranger, & par *importation*, les choses importées des divers pays dans la Grande-Bretagne.

âpres fruitiers dont quelques-uns sont particuliers à cette île. Elle produit encore du tabac d'une excellente qualité. Au nord-ouest & au sud-ouest de l'île, il y a des baies & des anes fort commodes qui forment de bons ancrages. L'extrémité du sud a en particulier une baie sablonneuse, spacieuse & profonde, appelée la baie de St. Antoine. De très gros vaisseaux peuvent y mouiller très-sûrement & très-commodément. Les importations surpassent les exportations. Les unes & les autres ont augmenté; les premières, de moins de 5000 liv, sont venues à 150,000 liv; & les dernières, de moins de 1000 l. sont montées à plus de 38,000 liv. — *Île de la Dominique.* Sa forme est circulaire, & son diamètre est de 13 lieues. Plusieurs écrivains en parlent comme d'une des meilleures îles Caraïbes, à cause de ses vallées fertiles, de ses plaines étendues & des beaux ruisseaux qui les arrosent. Les pentes des montagnes portent les plus beaux arbres des Indes-occidentales; & l'île abonde en bois de construction de toute espèce. Il y a différens ports & criques sûrs & commodes; & du côté du nord-ouest se trouve une baie, fond de sable, profonde & large, bien défendue des vents par les montagnes adjacentes. Ce fut dans cette baie que l'escadre angloise, sous le feu lord Cathcart, mouilla en si grande sûreté: ce fut d'elle aussi que cette escadre tira tant d'avantages dans la dernière guerre. Les importations sont augmentées d'un peu plus de 30,000 livres, à près de 250,000 liv. par an, & les exportations,

de 2000 liv. & moins , à près de 60,000 livres.

On vient de publier ici des observations sur les quatre volumes de fortification de Mr. de M.... Cet officier y propose au gouvernement de munir toutes les places du royaume de canons de fer, & de les tirer successivement des forges de l'Angoumois, qui pourront fournir mille pieces de canon en moins de tems qu'il n'en faudroit pour en avoir cinquante de bronze; en ajoutant que les canons de fer ne couteront que quinze livres le quintal rendus à Rochefort; qu'on peut avoir douze ou treize pieces de fer pour le prix d'une de cuivre; que l'artillerie de fer est la plus convenable pour la défense des places; que, puisqu'on se sert de canons de fer sur les vaisseaux, il ne peut y avoir d'inconvénient à s'en servir de même sur terre, &c. L'observateur répond à cela, qu'on doit savoir que le fer se détériore en peu de tems; qu'on est exposé à bien des dangers, quand les canons de fer viennent à crever; que quand même il seroit possible de les tenir à couvert, ce ne seroit que dans des lieux susceptibles d'humidité; qu'on voit sur les côtes de la mer des canons, des boulets & des bombes changer de forme par les écailles que la rouille leur enleve, & ces effets de l'air marin les rendent bientôt hors d'état de servir; que l'usage des canons de fer seroit non-seulement funeste au service du Roi, mais aussi fort dispendieux pour S. M; qu'il

a fallu le tems de plusieurs regnes pour fournir successivement toutes les places du royaume de canons de fonte, qui toujours exposés sur des remparts aux injures du tems ne dépérissent jamais, & crevent sans éclat & sans danger; qu'enfin pour remplacer ceux-ci, il faudroit en forger plus de six cents mille pieces de fer, qui outre les voitures couteroient des sommes immenses, &c.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 31 Octobre.) L'on apprend de Madrid, que Sa Maj. Catholique a nommé Dom Sébastien de Llano, actuellement son ministre à la cour de Stockholm, pour remplacer en la même qualité près de de notre république le vicomte de la Herria, nommé envoyé-extraordinaire à la cour de Naples : le comte de Laschi, qui avoit d'abord été désigné pour résider ici, a préféré de reprendre son ministère à Pétersbourg, après avoir achevé la mission, dont il est chargé au siège de Gibraltar.

Le chevalier York, ambassadeur-extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne auprès de Leurs Hautes Puissances, a présenté aux Etats-Généraux le mémoire suivant.

### *Hauts & Puissans Seigneurs,*

“ En remerciant vos hautes Puissances des ordres que leur humanité a dictés par rapport aux blessés qui étoient à bord de deux vaisseaux du Roi, le Sérapis & la Comtesse de Scarborough, je ne puis que m'acquitter des



15. *Novembre 1779.*

467

ordres précis de S. M., en renouvelant les instances les plus fortes & les plus pressantes pour l'arrêt & la restitution desdits vaisseaux, ainsi que pour l'élargissement de leurs équipages, dont le pirate Paule Jones d'Ecosse, sujet rebelle & criminel d'état s'est emparé „

“ Les sentimens d'équité & de justice de V. H. P. ne laissent pas lieu de douter qu'en prenant dans une plus mûre délibération toutes les circonstances de cette affaire, elles reconnoîtront aisément la solidité d'une demande aussi fondée sur les traités les plus solennels, qui subsistent depuis plus d'un siècle entre la couronne de la Grande-Bretagne & les Provinces-unies, que sur les principes du droit des gens, & la coutume des nations amies & alliées „

“ Les stipulations du traité de Breda du 20 Juillet 1667 ( V. St. ), confirmé & rappelé expressément dans celui de 1716 & dans tous les postérieurs, sont trop claires & incontestables à cet égard pour ne pas en sentir toute la force „

“ Le Roi croiroit déroger à sa dignité autant qu'à celle de V. H. P., en exposant les particularités d'un cas aussi notoire, que celui dont il est question, ou en citant vis-à-vis des anciens amis & alliés de sa couronne, les exemples analogues des autres princes & états „

“ On se bornera à remarquer que tous les placards même de V. H. P. prescrivent aux capitaines des bâtimens étrangers armés en guerre de présenter leurs lettres de marque ou de commission, autorisant, d'après l'usage général des amirautés, à traiter en pirates ceux, dont les lettres sont reconnues illégitimes, faute d'être émanées d'une puissance souveraine „

“ La qualité de Paule Jones & toutes les circonstances de l'affaire ne pouvant par leur notoriété, être ignorées de V. H. P., l'Europe a les yeux fixés sur leur résolution; V. H. P. connoissent trop le prix de la bonne foi pour ne pas en donner l'exemple en cette

rencontre essentielle; le moindre éloignement d'une règle aussi sacrée en affaiblissant l'amitié entre les voisins, produit souvent des suites malheureuses „

“ Le Roi s'est toujours fait gloire de cultiver l'amitié de V. H. P; Sa Majesté persiste constamment dans les mêmes sentimens; mais la nation angloise ne croit pas s'être attirée par aucune de ses démarches que ses concitoyens soient détenus prisonniers dans un port de la république par un homme sans aveu, sujet du même pays, & qui jouit de cette liberté qui leur est ôtée „

“ C'est par toutes ces raisons & bien d'autres aussi solides, qui ne sauroient échapper à la haute pénétration & à la sagesse de V. H. P., que le soussigné espere de recevoir là-dessus une réponse prompte & favorable, conforme à la juste attente du Roi son maître & de la nation britannique „

Fait à la Haye le 29 Octobre 1779.

( Signé ) le chevalier Y O R K.

BEUXELLES (le 5 Novembre.) La cour est de retour de Marimont depuis le 31 du mois dernier. Son Altesse Royale le Prince Gouverneur-général de ces provinces a dîné le même jour chez le prince de Stahremberg, ministre-plénipotentiaire.

L'opération que le baron de Wenzel vient de faire à l'œil du duc d'Aremberg n'a point eu le succès désiré. Lorsque cet habile oculiste eut levé la taie qui couvroit cet œil, il trouva, dit-on, que le crySTALLIN qui donne la vue à l'œil, n'y étoit plus, & que par conséquent le mal étoit incurable.

## M O R T S.

Mad. la duchesse de Charost, née de Fontaine-Martel, est morte le 6 Octobre, en l'une de ses terres de Normandie; sa piété exemplaire, ses bonnes œuvres & toutes ses vertus la font généralement regretter. Les pauvres la pleurent comme leur mere, quoiqu'ils soient bien certains d'avoir les mêmes ressources en M<sup>r</sup>. le duc de Charost.

D. Souza, prieur de nomination royale de la Tour, dans la vallée de Luzerne en Piémont, y est mort dans la 118<sup>e</sup>. année de son âge, ayant fait les fonctions de curé dans différentes paroisses l'espace de 82 ans; il est regretté également & des Catholiques & des Protestans de ce lieu. Il existe encore dans la même paroisse un particulier que D. Souza appelloit son aîné, & qui en effet a un an de plus que lui: il y a quelques années qu'on a vu mourir au Villar dans la même vallée un nommé Brietza âgé de 132 ans, & l'on y compte encore aujourd'hui plusieurs centenaires.



---

## T A B L E.

|             |                             |     |
|-------------|-----------------------------|-----|
| TURQUIE.    | ( <i>Constantinople.</i>    | 423 |
| RUSSIE.     | ( <i>Pétersbourg.</i>       | 424 |
| POLOGNE.    | ( <i>Varsovie.</i>          | 425 |
| ESPAGNE.    | ( <i>Madrid.</i>            | 426 |
| PORTUGAL.   | ( <i>Lisbonne.</i>          | 428 |
| DANNEMARCK. | { <i>Copenhagen.</i>        | 430 |
|             | { <i>Bergue en Norvege.</i> | 431 |
| ITALIE.     | { <i>Rome.</i>              | 432 |
|             | { <i>Naples.</i>            | 434 |
| ALLEMAGNE.  | { <i>Vienne.</i>            | 435 |
|             | { <i>Berlin.</i>            | 437 |
| ANGLETERRE. | ( <i>Londres.</i>           | 437 |
| FRANCE.     | ( <i>Paris.</i>             | 454 |
| PAYS-BAS.   | { <i>La Haye.</i>           | 466 |
|             | { <i>Bruxelles.</i>         | 468 |
|             | <i>Morts.</i>               | 469 |